

# Instances syndicales de novembre 2022

Parc naturel régional du Vexin français

## BUREAU SYNDICAL COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*

*Séances du 28 novembre 2022*

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Parc naturel régional du Vexin français

# BUREAU SYNDICAL

## *Séance du 28 novembre 2022*



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





## **BUREAU SYNDICAL** **28 novembre 2022 à 18h**

### ORDRE DU JOUR

---

- |   |   |
|---|---|
| 1. Adoption du Procès-verbal du 27 juin 2022  | 1 |
| 2. Adoption des fiches d'opération :  | 7 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Inventaire suivi et protection de la faune et de la flore</li><li>▪ Actualisation en continu et valorisation des Atlas communaux du patrimoine naturel – Fonctionnement</li><li>▪ Actualisation en continu et valorisation des Atlas communaux du patrimoine naturel – Investissement</li><li>▪ Mise en œuvre du plan d'action sur le patrimoine géologique</li><li>▪ Etudes et programmes de recherche scientifiques</li><li>▪ Etudes sur les trames écologiques du territoire</li><li>▪ Chantiers expérimentaux d'amélioration énergétique</li><li>▪ Etudes et prospective en aménagement</li><li>▪ Soutien aux études en aménagement</li><li>▪ Actions de sensibilisation et formation à l'éco-construction et rénovation</li><li>▪ Expérimentation d'aménagements paysagers favorables à la biodiversité</li><li>▪ Accompagnement des projets d'aménagements paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins</li><li>▪ Accompagnement de projets de restauration : chantiers démonstrateurs, chantiers bénévoles</li><li>▪ Signalétique du Parc</li><li>▪ Observatoire photographique du paysage</li><li>▪ Actions d'accompagnement des prestataires touristiques et des porteurs de projets</li><li>▪ Développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines</li><li>▪ Développement d'itinéraires thématiques visant à la valorisation des patrimoines</li><li>▪ Création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables</li><li>▪ Accessibilité du territoire pour tous les publics</li><li>▪ Editions de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs</li><li>▪ Développement et maintenance des outils numériques dédiés à la promotion de la destination Vexin français</li><li>▪ Accompagnement au développement de systèmes de culture économes en intrants</li><li>▪ Expérimentation et développement de filières locales</li><li>▪ Ateliers de sensibilisation des habitants "Bien vivre au naturel"</li><li>▪ Gestion et animations du musée du Vexin français</li><li>▪ Réseau des acteurs culturels</li><li>▪ Participation et implication citoyenne</li><li>▪ Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines : politique des publics (Pays d'art et d'histoire)</li></ul> |   |

- Création de sentiers communaux du patrimoine
- Programme de valorisation des Métiers d'Art
- Système d'Information Géographique du Parc du Vexin
- Moyens du Parc (mobilier, véhicules, informatique...)

|   |     |
|---|-----|
| 3. Adoption des fiches de subvention :  | 74  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Regroupement de parcelles forestières à Mézy-sur-Seine</li> <li>▪ Diagnostic du patrimoine arboré de la commune de Marines</li> <li>▪ Accompagnement du projet apicole de la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles</li> <li>▪ Aides énergie</li> <li>▪ Aménagements paysagers ruraux</li> <li>▪ Aides patrimoine</li> <li>▪ Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée</li> <li>▪ Installation d'un poêle à granulés dans un gîte de groupe à Wy-dit-Joli-Village</li> <li>▪ Aide soutien aux initiatives culturelles locales</li> </ul> |     |
| 4. Réseau des acteurs culturels - partenariat avec le PIVO  | 93  |
| 5. Questions diverses   | 100 |

# Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

## Adoption du Procès-verbal du 27 juin 2022

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





de Joëlle VALENCHON à Benjamin DEMAILLY  
de Thomas VATEL à Cécile DUMOULIN

## **I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 21 MARS 2022**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

## **II – ADOPTION DES FICHES DE SUBVENTION**

Sur les rapports présentés par Benjamin DEMAILLY et Jean LORINE, le Bureau syndical adopte les subventions suivantes :

### **Aménagements paysagers ruraux :**

| Titre de la subvention  | Bénéficiaire       | Montant des travaux (HT) | Montant de la subvention |
|---|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1070/04 – Projet de plantations – embellissement de places                          | Commune de Marines | 30 000 €                 | 15 000 €                 |
| 1112/01-1070/05 – Mise en valeur du jardin Besch à Juziers pour ouverture au public | Commune de Juziers | 20 000 €                 | 10 000 €                 |

### **Patrimoine :**

| Titre de la subvention                             | Bénéficiaire                                   | montant des travaux (HT)                      | montant de la subvention |
|--|--|---|--------------------------|
| 1116/01 - diagnostic de l'église                   | Commune de Santeuil                            | 80 070,00 €<br>(plafond 30 000€)<br>70%*      | 21 000,00 €              |
| 1083/11-diagnostic de l'église                     | Commune de Gommecourt                          | 16 370,88 €<br>(plafond 30 000€)<br>50%       | 8 185,44 €               |
| 1116/02- mise en valeur hameau de Bézu             | Commune de Chérence                            | 31 800,00 €<br>(plafond 30 000€)<br>70%*      | 21 000,00 €              |
| 1083/12 – restauration d'un portail                | PIERRE & ERNOTTE-<br>Marines                   | 24 050,00 €<br>(plafond 30 000€)<br>40% (PLU) | 9 620,00 €               |
| 1116/08 – restauration mur du parvis de l'église   | Commune de Genicourt                           | 32 714,00 €<br>(plafond 30 000€)<br>50%       | 15 000,00 €              |
| 1116/03 –restauration décors façade mairie & école | Commune d'Omerville                            | 18 453,00 €<br>(plafond 30 000€)<br>50%       | 9 226,50 €               |
| 1083/13 – restauration murs et façades             | CABRIERES &<br>BAILLY-Saint-Cyr-en-<br>arthies | 30 706,39 €<br>(plafond 16 000€)<br>30% (PLU) | 4 800,00 €               |
| 1083/14 – restauration mur de clôture              | MADAR -Sagy                                    | 17 250,00 €<br>(plafond 16 000€)<br>20%       | 3 200,00 €               |
| 1083/15 - restauration mur de clôture              | COHEN -Sagy                                    | 12 272,00 €<br>(plafond 16 000€)<br>20%       | 2 454,40 €               |
| 1116/05 - restauration mur de clôture              | GONIN FLAMBOIS -<br>Sagy                       | 6 510,00 €<br>(plafond 16 000€)<br>30% (PLU)  | 1 953,00 €               |

|  |                                  |   |                     |
|--|----------------------------------|---|---------------------|
| 1116/04 – restauration de façades          | OPELIK – Saint Gervais           | 37 134,00 €<br>(plafond 16 000€)<br>30% (PLU) | 4 800,00 €          |
| 1116/06 - restauration de façades          | CORNU & LADREYT<br>- Evécquemont | 29 060,00 €<br>(plafond 16 000€)<br>30% (PLU) | 4 800,00 €          |
| 1116/07 – restitution d'un mur en moellons | NEZOT – Nesles la Vallée         | 34 402,96 €<br>(plafond 16 000€)<br>20%       | 3 200,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                               |                                  |   | <b>109 239,34 €</b> |

### Energie :

| Titre de la subvention                                   | Bénéficiaire                      | Montant des travaux (HT) | Montant de la subvention (forfait) |
|--|-----------------------------------|--------------------------|------------------------------------|
| 1084/12 - Pose d'un poêle à granulés                     | ALBIN - Ennery                    | 10 398,00 €              | 700,00 €                           |
| 1084/13 - Installation d'une chaudière à granulés        | BOTELLA - La Chapelle en Vexin    | 21 785,00 €              | 2 000,00 €                         |
| 1084/14 - Installation d'une chaudière à granulés        | CLERISSEAU - Théméricourt         | 14 782,00 €              | 2 000,00 €                         |
| 1084/15 - Pose d'un poêle mixte bûches/granulés          | DA COSTA - Oinville sur Montcient | 8 568,13 €               | 700,00 €                           |
| 1084/16 - Installation d'une chaudière à granulés        | DANIEL - St Clair sur Epte        | 18 907,00 €              | 2 000,00 €                         |
| 1084/17 - Installation d'une chaudière à granulés        | DELAMARE - Arthies                | 18 284,36 €              | 2 000,00 €                         |
| 1084/18 - Installation d'une chaudière à granulés        | DELAPORTE - Amenucourt            | 19 964,00 €              | 2 000,00 €                         |
| 1084/19 - Installation d'un poêle à granulés             | DEPOUX - Magny en Vexin           | 6 314,00 €               | 700,00 €                           |
| 1084/20 - Installation d'une chaudière à granulés        | GAUTHIER - Magny en Vexin         | 25 713,00 €              | 2 000,00 €                         |
| 1122/02 - Installation d'une chaudière à granulés        | GUILOSSOU - Arthies               | 18 019,71 €              | 2 000,00 €                         |
| 1084/21 - Installation d'un poêle à granulés hydraulique | HUET - Seraincourt                | 8 300,55 €               | 700,00 €                           |
| 1122/01 - Installation d'un poêle à granulés             | LIGNON - Longuesse                | 12 419,64 €              | 1 400,00 €                         |
| 1084/22 - Installation d'un poêle à granulés             | PETIT - St Clair sur Epte         | 6 507,88 €               | 700,00 €                           |
| 1122/03 - Installation d'une chaudière à granulés        | POUSSIN - Frémainville            | 20 506,10 €              | 2 000,00 €                         |
| 1122/04 - Installation d'un poêle à granulés             | RENARD - Villers en Arthies       | 5 916,00 €               | 700,00 €                           |
| 1122/05 - Installation d'une chaudière à granulés        | ROCANIÈRE - Berville              | 25 420,00 €              | 2 000,00 €                         |
| 1122/06 - Installation d'une chaudière à granulés        | VAUTIER - Commeny                 | 29 186,72 €              | 2 000,00 €                         |
| 1122/07 - Installation d'une chaudière à granulés        | FONTAINE - Seraincourt            | 22 304,00 €              | 2 000,00 €                         |

|   |                                  |             |                    |
|---|----------------------------------|-------------|--------------------|
| 1122/10 - Installation d'un poêle à granulés                  | CHEMIN - Tessancourt sur Aubette | 5 775,60 €  | 700,00 €           |
| 1122/11 - Installation d'une chaudière à granulés             | DEPARDIEU - Parmain              | 24 250,00 € | 2 000,00 €         |
| 1122/12 - Installation d'une chaudière à granulés             | LUCAS - Chaussy                  | 25 266,39 € | 2 000,00 €         |
| 1122/13 - Installation d'une chaudière à granulés             | HUSTE - Frémainville             | 33 190,00 € | 2 000,00 €         |
| 1122/14 - Installation d'une chaudière à granulés             | BERNON - Boissy l'Aillerie       | 21 550,00 € | 2 000,00 €         |
| 1122/15 - installation d'une chaudière à granulés             | DUFLAUT - Condécourt             | 23 780,00 € | 2 000,00 €         |
| 1122/16 - Installation d'un poêle à granulés                  | MONTUY - Us                      | 5 438,00 €  | 700,00 €           |
| 1122/17 - Installation d'une pompe à chaleur géothermique     | PONS - Montreuil sur Epte        | 35 000,00 € | 2 000,00 €         |
| 1122/20 – Audit énergétique                                   | CARPENTIER - Marines             | 2 000,00 €  | 1 400,00 €         |
| 1122/08 - Rénovation énergétique des bâtiments de l'école     | Commune d'Avernes                | 98 458,60 € | 13 678,40 €        |
| 1122/09 - Amélioration de l'éclairage public                  | Commune de Ménouville            | 24 902,99 € | 7 000,00 €         |
| 1122/18 - Rénovation énergétique de la salle polyvalente      | Commune de Livilliers            | 18 567,32 € | 7 426,93 €         |
| 1122/19 - Rénovation énergétique de l'ancienne agence postale | Commune de Brueil en Vexin       | 20 000,00 € | 8 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>  |                                  |             | <b>78 505,33 €</b> |

**Soutien aux initiatives culturelles locales :**

| Titre de la subvention        | Bénéficiaire       | Montant des travaux (HT) | Montant de la subvention |
|-------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1096/08 – La fête du Guinguet | Commune de Juziers | 32 877 €                 | 1 5000 €                 |

**Fonds d'Initiatives locales (FIL) :**

| Titre de la subvention                           | Bénéficiaire                         | Montant des travaux (HT) | Montant de la subvention |
|--|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 958/12-1025/09-1108/04 – Les jeux de Mont Gérold | Commune de Montgeroult               | 23 900 €                 | 1 500 €                  |
| 1108/05 – La ruralité en fête à Sagy             | Association les Moissonneurs de Sagy | 5 000 €                  | 1 200 €                  |

**Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée :**

| Titre de la subvention                     | Bénéficiaire        | Montant des travaux (HT) | Montant de la subvention |
|--|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1041/03 – Réouverture de sentes à Berville | Commune de Berville | 7 100 €                  | 4 970 €                  |

(\* Les subventions 1116/01 et 1116/02, le taux de 70 % sera appliqué sous réserve de la réalisation de l'action justifiant le bonus de 20 %. A défaut la subvention sera versée au taux de base de 50 % soit 15 000 € ;

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions afférents à ces subventions.

### III – ANNULATION D'UNE SUBVENTION

---

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Bureau syndical annule la subvention suivante :

| Numéro d'opération | Intitulé  | Montant    |
|--------------------|---|------------|
| 973/41             | Restauration de façade à Villers-en-Arthies - M. Le Charpentier<br><i>Motif : délais dépassés et travaux non commencés.</i> | 3 200,00 € |

### IV – COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME ET AVIS DU PARC

---

Le Parc prévoit la constitution, par le Bureau, d'une « Commission urbanisme et avis du Parc » en charge d'examiner les projets en question et de proposer une décision à la signature du Président. Cette Commission est aussi chargée d'examiner les dossiers et préparer les avis du Parc pour la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, ainsi que tous les autres avis sur lesquels le Parc pourrait être sollicité.

Au vu de la nécessité de redésigner des membres à cette commission, le Bureau a donc désigné :

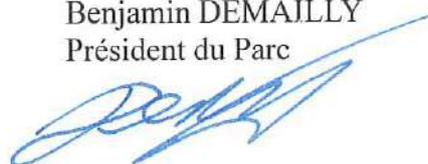
- Dominique HERPIN-POULENAT (au titre de la Commission permanente),
- Guy PARIS (au titre de la Commission permanente),
- Sébastien LAVANCIER, maire de Follainville-Dennemont,
- Cédric GUILLAUME, adjoint au maire de Juziers,
- Christophe NICOLAS, maire d'Evecquemont,
- Brahim MOHA, maire d'Epiais-Rhus,
- Philippe PRIOUX, adjoint au maire de Butry-sur-Oise,
- Jérôme GUERIN, adjoint au maire de Cléry-en-Vexin,
- Emilie VALLET, maire de Nucourt,
- Norbert LALLOYER, maire de Longuesse,
- Michel RAZAFIMBELO, maire d'Haravilliers,
- Emmanuel COUESNON, maire d'Aincourt.

en tant que membres de la commission urbanisme et avis du Parc.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Adoption des fiches d'opération



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

**Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX**

**INVENTAIRE SUIVI ET PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE**  
*Type : socle fonctionnement*

### 1. Références à la Charte

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CP5-P10-A01-Inventaires, suivi et protection de la flore et de la faune

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### 2. Contexte et motifs de l'action

Conformément à sa Charte, Le Parc a une mission d'amélioration de la connaissance en continu et de préservation de la biodiversité dans son ensemble, qu'il s'agisse des espèces de faune et de flore ou de leurs milieux de vie (habitats naturels). Dans ce cadre, le Parc réalise des inventaires et suivis en direct mais confie également à des organismes spécialisés certaines études lorsque les protocoles demandent beaucoup de temps ou nécessitent des compétences spécifiques. Ces apports contribuent à une meilleure prise en compte des enjeux du territoire dans les actions menées et peuvent aussi contribuer à améliorer la connaissance régionale et la recherche. Par ailleurs, des actions conduites sont menées pour préserver les espèces menacées (aménagement adaptés, sensibilisation...).

En 2022, les principales actions réalisées ont été les suivantes (à noter qu'une partie des études prévues ont été repoussées à 2023) :

- Poursuite des recensements des hyménoptères sur les parcelles test du programme "pollinisateurs sauvages", et réalisation d'animations et de formation auprès de techniciens et du grand public,
- Redéfinition de la méthodologie du suivi des habitats naturels rares et menacés,
- Suivi des passages de migration des amphibiens sur les sites phares.

### 3. Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de surveiller l'évolution des espèces ou groupes d'espèces d'intérêt patrimonial ou marqueurs écologiques et d'observer l'évolution des milieux, soit pour réactualiser les données du Parc, soit pour effectuer un suivi particulier.

### 4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 1/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

### 5. Descriptif de l'action

L'objectif de cette opération est de poursuivre les actions de suivi et de protection des habitats et espèces, et notamment :

- Etudes et suivis sur les espèces sensibles du territoire et contribution aux plans nationaux d'action
- Acquisition de petits matériels nécessaires aux inventaires de terrain,
- Actions de sensibilisation.

### 6. Nature des dépenses

Réalisation d'études, (prestataires, stagiaires)

Animations, confiées à des prestataires

Réalisation d'actions de protection/restauration des espèces

Achat de petit matériel pour les inventaires et animations (dont vêtements de travail)

### 7. Moyens humains

Ressources humaines internes prévisionnelles : cette opération est sous la responsabilité de la responsable du pôle environnement avec les chargés de mission Biodiversité et Trames écologiques (soit 0,6 ETP en interne).

### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 1 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 0 €  |

### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'études et de suivis réalisés, nombre d'animations réalisées.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX**

**ACTUALISATION EN CONTINU ET VALORISATION DES ATLAS COMMUNAUX DU  
PATRIMOINE NATUREL - FONCTIONNEMENT**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CP5-P10-A02-Valorisation, actualisation et suivi des Atlas du patrimoine naturel communal

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Les Atlas communaux du patrimoine naturel ont été réalisés sur l'ensemble des communes du Parc. Outils d'aide à la décision, supports de communication envers les habitants, les cartographies de ces Atlas sont consultables sur le Système d'Information Géographique du Parc et en ligne via le Web-Sig.

Les crédits précédemment votés sur cette thématique ont notamment permis de poursuivre l'actualisation des informations de ces Atlas (évolution des habitats...) et de préparer les modalités de diffusion à travers le Web-Sig. Ces travaux constituent aussi la base de connaissance des trames écologiques du Parc et donc le socle de départ des actions menées sur la restauration et la gestion des milieux naturels.

### **3. Objectifs de l'action**

Cette action permet à la fois d'améliorer la connaissance de la biodiversité (habitats et flore) du territoire, le cas échéant d'en réaliser des état comparatifs dans le cas de réactualisation des données, et de proposer des actions concrètes de conservation et de restauration des milieux aux acteurs du territoire. La vision possible des grandes trames écologiques du territoire est un plus, Cet outil ne porte pas sur la faune ; en effet, il est impossible d'avoir une vision quasi-exhaustive de la faune et la préservation des habitats est considérée comme primordiale tant pour la flore que pour la faune. Des inventaires faune viennent compléter ces connaissances dans le cadre de l'action "suivi d'espèces ou de groupes d'espèces patrimoniales".

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/01/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/01/2025

### **5. Descriptif de l'action**

L'objet de cette opération est de :

- poursuivre les campagnes d'actualisation annuelles ; il s'agit de réaliser un travail de terrain ciblé sur un petit nombre de communes tirées au sort de manière aléatoire mais avec un équilibre par rapport à la répartition géographique,
- produire des supports et/ou événements à l'échelle du territoire ou ciblés localement selon le contexte, et permettant de valoriser cet outil.
- mettre en œuvre des suivis particuliers d'habitats naturels rares et/ou menacés du territoire.

Ces actions peuvent être valorisées et communiquées au profit des autres territoires de la Région mais aussi au niveau national, via notamment les échanges du réseau des Parcs.

## 6. Nature des dépenses

-prestations confiées à des spécialistes pour des études/animations/création ou édition de supports

## 7. Moyens humains

Ces actions seront portées par les chargés de mission biodiversité et trames écologiques du Parc.

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

### Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 1 000 € | 3 000 € | 1 000 € | 0 €  | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'animations, nombre de documents édités, étude réalisée.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX*

**ACTUALISATION EN CONTINU ET VALORISATION DES ATLAS COMMUNAUX DU  
PATRIMOINE NATUREL - INVESTISSEMENT**

*Type : socle investissement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CP5-P10-A02-Valorisation, actualisation et suivi des Atlas du patrimoine naturel communal

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

**2. Contexte et motifs de l'action**

Les Atlas communaux du patrimoine naturel ont été réalisés sur l'ensemble des communes du Parc. Outils d'aide à la décision, supports de communication envers les habitants, les cartographies de ces Atlas sont consultables sur le SIG du Parc et en ligne via le Web-SIG.

Les cartographies ont été réalisées et sont actualisées à partir d'un travail de terrain précis qui nécessite des compétences naturalistes et des outils de travail performants pour optimiser le temps passé et bénéficier de rendus suffisamment clairs et détaillés.

**3. Objectifs de l'action**

Cette action permet à la fois d'améliorer la connaissance de la biodiversité (habitats et flore) du territoire, le cas échéant d'en réaliser des état comparatifs dans le cas de réactualisation des données, et de proposer des actions concrètes de conservation et de restauration des milieux aux acteurs du territoire. La vision possible des grandes trames écologiques du territoire est un plus,

Cet outil ne porte pas sur la faune ; en effet, il est impossible d'avoir une vision quasi-exhaustive de la faune et la préservation des habitats est considérée comme primordiale tant pour la flore que pour la faune. Des inventaires faune viennent compléter ces connaissances dans le cadre de l'action "suivi d'espèces ou de groupes d'espèces patrimoniales".

**4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 1/06/2023

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2024

**5. Descriptif de l'action**

L'objectif de cette opération est de faire l'acquisition de matériel pour optimiser les inventaires de terrain. Il s'agit notamment de l'achat de tablettes numériques pour établir des cartographies plus rapidement sur le terrain, d'outils de mesures et/ou d'aide à la détermination des espèces (loupe binoculaire...) ainsi qu'un pc portable supplémentaire pour le pôle environnement pour les présentations et travaux en dehors de la maison du Parc,

**6. Nature des dépenses**

Matériel informatique (tablette, ordinateur)

Matériel de précision (loupe binoculaire, GPS...)

Petit matériel pour les relevés de terrain

**7. Moyens humains**

Ces actions sont portées par les chargés de mission biodiversité et trames écologiques du Parc

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |            |
|------------------------|-----------------|------------|
|                        | Taux            | Montant HT |
| 5 000,00 €             | M.O. Parc       | 5 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025 | 2026 | 2027 |
|---------|---------|------|------|------|
| 4 000 € | 1 000 € | 0 €  | 0 €  | 0 €  |

### 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : matériel acquis.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

*Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX*

## **MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LE PATRIMOINE GÉOLOGIQUE**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CP5-P10-A03-Programme de protection et de valorisation du patrimoine géologique

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Le Vexin français possède un patrimoine géologique et paléontologique important qui doit être protégé et valorisé. Un diagnostic recensant tous les points d'intérêt a été réalisé entre 2020 et 2021 et un plan d'action a été élaboré avec une hiérarchisation des actions selon la patrimonialité des sites.

Pour être mené à bien, ce plan d'action doit être cadré et suivi, même si les actions sont confiées à des prestataires pour ce qui est des aménagements nécessaires. Par ailleurs, des actions doivent être conduites en amont, pour préparer les interventions de valorisation et les éventuelles mesures de protection. Enfin, la thématique de la géologie nécessite la mobilisation de spécialistes.

### **3. Objectifs de l'action**

Le territoire du Vexin bénéficie d'un fort intérêt géologique, notamment par la présence de stratotypes (auversien, marinésien...), par des situations et compositions particulières de certaines couches géologiques et par la présence fréquente de fronts de taille laissés par des exploitations de carrières artisanales ou industrielles. Dans ce contexte, il s'agit de compléter et d'affiner la connaissance que l'on a de ce patrimoine, d'évaluer les actions à mener pour le conserver au mieux, et de développer sa découverte pour le grand public dans les meilleures conditions possibles. Au final, un programme de découverte de ce patrimoine doit pouvoir être mis en place, en lien avec les pôles éducation et tourisme.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 1/01/2023

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/01/2025

### **5. Descriptif de l'action**

L'objet de cette opération est de financer un accompagnement technique spécialisé sous forme de prestation et/ou de stage pour mettre en œuvre les premières actions définies dans le plan d'action. Il s'agira notamment de :

- engager les démarches nécessaires à la protection des sites prioritaires (échanges avec la DRIEAT et le CSRPG, dossiers administratifs, recensement des propriétaires, cartographie précise et délimitation du site, estimatif budgétaire si nécessaire...),
- rédiger des cahiers des charges en vue de consulter des prestataires,
- contacter les propriétaires,
- suivre les travaux sur le terrain,
- organiser les réunions de pilotage,
- maintenir la transversalité avec les autres projets et services du Parc (tourisme notamment).

### **6. Nature des dépenses**

prestation, stage.

### **7. Moyens humains**

La responsable Environnement du Parc pilote ce projet avec l'appui du Comité de suivi sur le

patrimoine géologique et les partenaires associés

### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 2 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 0 €  | 0 €  |

### 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de sites restaurés et valorisés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX**

## **ETUDES ET PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUES**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O02-Connaître le patrimoine naturel

Projet : CP5-P10-A04-Programmes de recherche, suivis et publications scientifiques en lien avec le Comité scientifique

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

En 2020 le Parc s'est doté d'un nouveau Comité scientifique pluridisciplinaire composé d'une dizaine de membres issus de laboratoires de recherche et universités.

Parmi les premiers travaux identifiés, celui des indicateurs de suivis des projets de la future la Charte est prioritaire. En effet, le Comité scientifique peut apporter un regard extérieur et une expertise dans différents domaines afin d'accompagner la finalisation de la rédaction des documents d'état initial et travailler sur le suivi et l'évaluation des actions futures.

### **3. Objectifs de l'action**

Plusieurs objectifs peuvent être poursuivis selon les actions considérées : Suivi de groupes d'espèces par rapport aux actions de gestion pratiquées, communication scientifique sur un sujet particulier, prospective par rapport à l'évolution du territoire... Les actions réalisées peuvent être en lien avec les territoires voisins. Une partie de ces actions peuvent être réalisée en Interparcs.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

### **5. Descriptif de l'action**

L'objet de cette opération est notamment :

- d'affiner et compléter les éléments de la Charte pour les indicateurs de suivi et dévaluation
- de réaliser des états initiaux dans le cadre des suivis de ces projets

Ceci à travers la réalisation d'études en particulier dans les domaines de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau, de l'aménagement et du paysage ou encore de l'agro-écologie. Ces études peuvent être réalisées via des laboratoires de recherche ou des travaux d'étudiants à différents niveaux.

### **6. Nature des dépenses**

Etudes (prestations), stages

### **7. Moyens humains**

Les responsables de pôle et membres du Comité scientifique en fonction des thématiques

### **8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 1 000 € | 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 0 €  |

### 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : études réalisées.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

*Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX*

## **ETUDES SUR LES TRAMES ÉCOLOGIQUES DU TERRITOIRE**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 6. Renforcer les stratégies de protection et de gestion des patrimoines naturels

Objectif : O03-Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel

Projet : CP5-P11-A09-Elaboration d'un diagnostic et d'une stratégie d'action pour maintenir et restaurer les trames écologiques

Priorité régionale :

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Un diagnostic sur l'état des grandes trames écologiques du territoire a été réalisé en interne en 2017. Cette étude a permis d'identifier et de localiser, grâce aux Atlas communaux du patrimoine naturel, les milieux les plus sensibles et patrimoniaux du territoire et d'établir un objectif chiffré ((superficie) de restauration par grand type de trames (trames calcicole, prairiale, forestière, milieux humides et aquatiques, bocagère, messicole).

Une méthode de travail a ensuite été mise au point pour localiser les points de rupture et donc les secteurs prioritaires de restauration. Mais l'identification cartographique de ces points de rupture reste à actualiser et à affiner, tant sur les habitats naturels que pour ce qui est de certains groupes d'espèces indicatrices.

### **3. Objectifs de l'action**

Cibler des secteurs prioritaires d'action et sensibiliser les acteurs. Mener des études de faisabilité.

### **4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 1/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

### **5. Descriptif de l'action**

L'objet de cette opération est :

- d'actualiser la cartographie des trames en lien avec les Atlas communaux,
  - d'affiner le découpage des sous-trames (habitats prioritaires notamment),
  - de faire le lien avec la trame noire (travaux réalisés par ailleurs par un prestataire et en interne),
  - d'établir une cartographie plus fine des corridors à conserver, à restaurer, des points de rupture.
- Ce qui permettra d'affiner la stratégie du Parc dans la restauration et le maintien des trames de son territoire, ces travaux étant à mettre en lien également avec les stratégies régionale et nationale des aires protégées.

### **6. Nature des dépenses**

Prestation d'étude

### **7. Moyens humains**

Ces actions sont portées par la responsable du pôle environnement et les chargés de mission biodiversité et trames écologiques.

### **8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 10 000,00 €             | M.O. Parc       | 10 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 2 000 € | 3 000 € | 3 000 € | 2 000 € | 0 €  |

### 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : études menées et cartographies réalisées sous sig.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

**Elu référent : Thomas VATEL / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Sébastien HAMOT**

**CHANTIERS EXPÉRIMENTAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE**  
*Type : socle investissement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 9. Réaliser le "Plan Climat du Vexin français", 12. Promouvoir la pratique de la Haute Qualité Environnementale

Objectif : O05-Agir pour le climat et l'énergie

Projet : CP5-P07-A05-Amélioration énergétique des bâtiments privés et équipements publics : soutien aux rénovations performantes

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

**2. Contexte et motifs de l'action**

Les travaux d'amélioration énergétique nécessitent des interventions d'isolation parfois lourdes, notamment dans les combles, qui ont souvent pour effet de détruire les gîtes d'espèces protégées (rapaces nocturnes, chiroptères, ...).

**3. Objectifs de l'action**

Favoriser l'efficacité énergétique et la qualité environnementale des rénovations

**4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

**5. Descriptif de l'action**

Il s'agit ici de conduire des chantiers démonstrateurs dans le cadre de rénovations accompagnées par le Parc et d'y expérimenter de petits aménagements permettant de concilier performance énergétique et maintien des capacités d'accueil de la biodiversité.

**6. Nature des dépenses**

Fournitures et travaux

**7. Moyens humains**

Le responsable de l'action est le chargé de mission Plan-Climat.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : entreprises, fournisseurs

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |             |
|------------------------|-----------------|-------------|
|                        | Taux            | Montant HT  |
| 15 000,00 €            | M.O. Parc       | 15 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 2 500 € | 5 000 € | 5 000 € | 2 500 € | 0 €  |

**9. Suivi et évaluation**

L'indicateur retenu est : nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER*

## **ETUDES ET PROSPECTIVE EN AMÉNAGEMENT**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 2. Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles, 3. Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires, 4. Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale par une politique adaptée de l'habitat

Objectif : O01-Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet : CP5-P01-A04-Etudes prospectives, conseil et avis en matière d'aménagement et d'urbanisme

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de l'article 3 de la Charte, le Parc promeut une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires. L'expérimentation, la recherche, l'accompagnement d'opérations exemplaires sont des missions essentielles des Parcs naturels régionaux. Les réflexions engagées ces dernières années par le Parc (soit en maîtrise d'ouvrage, soit en aidant les communes) ont permis d'explorer, au gré des opportunités, et en recourant soit à des bureaux d'études soit à des écoles spécialisées, des domaines aussi variés de l'aménagement que le potentiel d'amélioration énergétique de communes, les perspectives d'un "renouveau rural" maîtrisé, la formalisation de règles et prescriptions de gestion du patrimoine bâti et urbain, ou encore les problématiques de gestion durable des espaces publics.

Des fonds d'étude et de prospective ont été régulièrement mobilisés ces dernières années, en maîtrise d'ouvrage du Parc, pour conduire des travaux sur les questions patrimoniales, de densification et d'optimisation des espaces bâtis. Ils ont permis de conduire des opérations expérimentales telles que des entretiens "BIMBY" avec les habitants en parallèle de l'élaboration de PLU, des travaux de recherche d'écoles d'architecture, mais aussi de répondre à des besoins d'étude plus opérationnels ne pouvant entrer dans le mécanisme de soutien par voie de subventions (voir pour cela la fiche 1167 dédiée).

### **3. Objectifs de l'action**

Contribuer à la qualité de l'aménagement du territoire

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2026

### **5. Descriptif de l'action**

Les crédits affectés à cette action permettront de répondre à des besoins d'études en aménagement, paysage, urbanisme ou architecture, ou de saisir des opportunités de travaux de recherche avec des universités ou écoles, dans la continuité des travaux menés les années précédentes avec des écoles d'architecture ou de paysage.

### **6. Nature des dépenses**

Prestation d'études

### **7. Moyens humains**

Le responsable de l'action est le responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur 1 an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires ou associations partenaires.

### **8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 15 000,00 €             | M.O. Parc       | 15 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 3 000 € | 3 500 € | 3 500 € | 3 000 € | 0 €  |

**9. Suivi et évaluation**

L'indicateur retenu est : étude réalisée.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

*Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER*

## **SOUTIEN AUX ÉTUDES EN AMÉNAGEMENT**

*Type : socle investissement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 2. Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles, 3. Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires, 4. Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale par une politique adaptée de l'habitat

Objectif : O01-Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet : CP5-P01-A04-Etudes prospectives, conseil et avis en matière d'aménagement et d'urbanisme

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de l'article 3 de la Charte, le Parc promeut une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires. L'expérimentation, la recherche, l'accompagnement d'opérations exemplaires sont des missions essentielles des Parcs naturels régionaux. Les réflexions engagées ces dernières années par le Parc (soit en maîtrise d'ouvrage, soit en aidant les communes) ont permis d'explorer, au gré des opportunités, et en recourant soit à des bureaux d'études soit à des écoles spécialisées, des domaines aussi variés de l'aménagement que le potentiel d'amélioration énergétique de communes, les perspectives d'un "renouveau rural" maîtrisé, la formalisation de règles et prescriptions de gestion du patrimoine bâti et urbain, ou encore les problématiques de gestion durable des espaces publics.

### **3. Objectifs de l'action**

Contribuer à la qualité de l'aménagement du territoire

### **4. Échéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2027

### **5. Descriptif de l'action**

Les enveloppes précédentes ont permis de répondre rapidement et de façon efficace à des besoins ponctuels d'étude exprimés par des communes. En lien et en complément avec le fonds d'études en maîtrise d'ouvrage du Parc détaillé dans la fiche opération n°1166, le Parc doit pouvoir aider les communes à répondre à des besoins d'étude notamment lorsqu'ils sont rendus nécessaires suite à une demande, un avis, ou une action engagée par le Parc au titre de la mise en œuvre de la Charte.

L'enveloppe précédente étant engagée en majeure partie, et de nouvelles demandes se présentant, il devient nécessaire de créditer à nouveau cette aide. Plusieurs communes notamment ont manifesté leur souhait d'engager une révision de leur PLU en bénéficiant de l'accompagnement du Parc dans la démarche "PLU +" qui vise à renforcer et affiner la maîtrise de l'évolution du territoire par une meilleure préservation des patrimoines et un meilleur encadrement des processus de densification et de renouvellement urbain.

### **6. Nature des dépenses**

Etude d'aménagement et de conception d'aménagement permettant le développement du projet

### 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur 1 an

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires ou associations partenaires.

### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le bénéficiaire de la subvention est maître d'ouvrage.

| Financement PNR |
|-----------------|
| Montant         |
| 21 000,00 €     |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 21 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027    |
|---------|---------|---------|---------|---------|
| 2 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 4 500 € | 4 500 € |

### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER

**ACTIONS DE SENSIBILISATION ET FORMATION À L'ÉCO-CONSTRUCTION ET  
RÉNOVATION**

*Type : socle fonctionnement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 2. Maîtriser l'évolution démographique et préserver les espaces naturels et agricoles, 3. Promouvoir une qualité de l'urbanisme et des aménagements exemplaires, 4. Favoriser la mixité des âges et la diversité sociale par une politique adaptée de l'habitat

Objectif : O01-Contribuer à l'aménagement durable du territoire

Projet : CP5-P02-A01-Construction durable vexinoise

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

**2. Contexte et motifs de l'action**

Le Parc est l'acteur de référence pour l'éco-construction et l'éco-rénovation du bâti dans le Vexin. Il assure depuis de nombreuses années des actions de conseil du grand public (Espace Info Energie, devenu France Rénov) et des collectivités (via le CEP), des actions de sensibilisation des maîtres d'ouvrage publics ou privés, ainsi que de formation des entreprises et maîtres d'œuvre.

**3. Objectifs de l'action**

Faire évoluer la construction et la rénovation du bâti dans le Vexin français dans un objectif de qualité, d'écologie, de santé, de résilience, d'efficacité énergétique et de neutralité carbone.

**4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2026

**5. Descriptif de l'action**

Pour assurer la nécessaire montée en compétence des acteurs de la construction et de la rénovation énergétique, le Parc doit pouvoir poursuivre ces actions, notamment de formation des entreprises et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage (particuliers, bailleurs, élus) au sein du Pôle Eco-construction et rénovation installé à Vigny. Les crédits permettront de mobiliser des formateurs spécialisés, notamment pour les formations qualifiantes, en complément des interventions conduites en régie, ainsi que leur valorisation.

**6. Nature des dépenses**

Outils de formation et de sensibilisation, animations de sessions de sensibilisation et de formation, valorisation

**7. Moyens humains**

Chargé de mission éco-construction et rénovation 1/20è ETP, formateurs extérieurs

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023 | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|------|---------|---------|---------|------|
| 0 €  | 1 000 € | 2 000 € | 2 000 € | 0 €  |

**9. Suivi et évaluation**

L'indicateur retenu est : nombre de formations réalisées.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND*

**EXPÉRIMENTATION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGERS FAVORABLES À LA  
BIODIVERSITÉ**

*Type : socle investissement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P08-A01-Aménagements publics, jardins partagés

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

**2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de l'article 5 de la Charte, le Parc veille à préserver l'identité et la diversité des paysages. Ainsi, le Parc aide les communes à réaliser de petits aménagements paysagers d'espaces publics et jardins adaptés au caractère rural du territoire, et qui facilitent l'adaptation aux nouvelles pratiques de gestion différenciée et sans pesticides par la sélection d'aménagements sobres et de plantations durables.

**3. Objectifs de l'action**

Garantir la qualité des petits aménagements d'espace publics.

**4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

**5. Descriptif de l'action**

Les clôtures, élément déterminant de la qualité paysagère de nos villes et villages, constituent également un enjeu important en termes de biodiversité. Les nouvelles clôtures de même que les restaurations de murs anciens tendent de plus en plus à minéraliser ces interfaces, au détriment de la place du végétal. Elle sont par ailleurs de plus en plus étanches aux déplacements de la petite faune. Il s'agit au travers de cette fiche de conduire des petits chantiers expérimentaux de resstructuration de clôtures afin de les rendre plus favorables à la biodiversité, aussi bien sur le plan de la diversité floristique que de l'accueil et de la circulation de la microfaune locale.

**6. Nature des dépenses**

Fournitures et travaux

**7. Moyens humains**

Ressources internes : Chargée de mission aménagement et paysage (1/10e ETP)

Ressources externes : entreprises, fournisseurs

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |             |
|------------------------|-----------------|-------------|
|                        | Taux            | Montant HT  |
| 20 000,00 €            | M.O. Parc       | 20 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024     | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|----------|---------|---------|------|
| 3 000 € | 10 000 € | 3 000 € | 4 000 € | 0 €  |

**9. Suivi et évaluation**

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND*

**ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET DE  
GESTION DURABLE DES ESPACES PUBLICS ET JARDINS**

*Type : socle fonctionnement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P08-A01-Aménagements publics, jardins partagés

Priorité régionale : Les PNR seront des porteurs de solutions innovantes pour un aménagement et des mobilités sobres et durables

**2. Contexte et motifs de l'action**

Depuis sa création le Parc accompagne les projets d'aménagement d'espace public des communes, et dans une moindre mesure des projets privés ambitieux. Le travail engagé ces dernières années auprès des communes et des habitants du territoire sur l'arrêt des produits phytosanitaires et la modification des pratiques de gestion (aussi bien sur les espaces publics que les jardins privés ou partagés) a contribué à changer le regard sur ces espaces, et accroître d'autant les attentes et besoins d'accompagnement.

**3. Objectifs de l'action**

Garantir la qualité des petits aménagements d'espace publics.

**4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/09/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/09/2025

**5. Descriptif de l'action**

L'enveloppe prévue est destinée notamment à missionner des expertises extérieures pour répondre aux besoins de conseils que le Parc ne peut assurer dans le cadre de ses moyens humains actuels. Elle pourra le cas échéant être mobilisée pour des besoins de partage des expériences tirées des aménagements accompagnés, ou plus généralement pour contribuer à faire connaître les spécificités paysagères du Vexin, par la réalisation de supports pédagogiques.

**6. Nature des dépenses**

Aide à l'accompagnement des projets des communes, aux actions et à la conception d'outils pédagogiques.

**7. Moyens humains**

Le responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage, avec l'appui du responsable de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/10e ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 1 500 € | 2 000 € | 1 500 € | 0 €  | 0 €  |

**9. Suivi et évaluation**

Les indicateurs retenus sont : nombre de dossiers de subvention, nombre d'actions soutenues.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

*Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Vinciane DUCHESNE*

**ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DE RESTAURATION : CHANTIERS  
DÉMONSTRATEURS, CHANTIERS BÉNÉVOLES**

*Type : socle investissement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Articles : 10. Identifier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine archéologique et historique,

11. Inventorier, préserver, réhabiliter et valoriser le patrimoine bâti rural

Objectif : O08-Conforter les actions de valorisation des patrimoines bâtis

Projet : CP5-P14-A03-Chantiers démonstrateurs et bénévoles

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de l'article 11 de la Charte, le Parc accompagne la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti rural. Ces actions du Parc, attendues tant par les communes que par de nombreux propriétaires privés, sont reconnues pour leur efficacité. Elles constituent le socle nécessaire à toutes les actions de valorisation de l'identité architecturale, urbaine et paysagère du Vexin français. Elles sont également une occasion unique de sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la fragilité du patrimoine bâti, et à former les entreprises aux bons gestes et à l'usage de matériaux appropriés.

Ces opérations, qui s'appuient en particulier sur la base de l'inventaire détaillé des bâtiments et du mobilier remarquables du territoire compilé dans la base de données Visiaurif, concourent à la crédibilité du Parc au regard du label Pays d'Art et d'Histoire sur les actions de préservation et de valorisation des patrimoines. Elles complètent parfaitement les actions de la Région en s'intéressant aux petits patrimoines ne pouvant relever du label patrimoine d'intérêt régional.

### **3. Objectifs de l'action**

Accompagner les travaux de restauration du patrimoine bâti en veillant au respect des techniques et matériaux traditionnels.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

### **5. Descriptif de l'action**

L'enveloppe sollicitée ici permettra de conduire deux à quatre chantiers soit de démonstration-formation soit de bénévoles. Selon la configuration, l'enveloppe sera dédiée à la prise en charge de travaux supports de formation ainsi qu'aux dépenses connexes (accompagnement, fourniture de matériaux ou matériels, logistique, etc).

La particularité de ce soutien réside dans le haut niveau d'exigence et d'accompagnement technique apporté par le Parc, qui outre les résultats en termes de travaux permettront de faire évoluer les pratiques des entreprises ou de créer des dynamiques locales de restauration participative.

Elle permettra également d'expérimenter une opération groupée de restauration de petits éléments de patrimoine (comme par exemple les anciennes plaques de rue) qui ne pourraient pas être conduites sous forme classique de dossiers de subvention. Dans ce cas, une participation de 30% du montant TTC des travaux pourra être demandée aux communes ou propriétaires concernés.

### **6. Nature des dépenses**

Travaux, matériaux et matériels

### 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable du pôle aménagement, avec l'appui de l'Architecte-Conseil et du chargé de mission éco-construction et rénovation du patrimoine bâti.

Ressources internes : 1/10<sup>è</sup> ETP- Ressources externes : entreprises

### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |             |
|------------------------|-----------------|-------------|
|                        | Taux            | Montant HT  |
| 30 000,00 €            | M.O. Parc       | 30 000,00 € |

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025     | 2026    | 2027 |
|---------|---------|----------|---------|------|
| 5 000 € | 5 000 € | 14 000 € | 6 000 € | 0 €  |

### 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)s de mission : Patrick GAUTIER*

**SIGNALÉTIQUE DU PARC**  
*Type : socle investissement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc  
Article : 20. Renforcer la communication et la promotion du territoire  
Objectif : O13-Mener une communication institutionnelle et assurer la promotion du territoire  
Projet : CP5-P31-A02-Signalétique parc  
Priorité régionale : Moyen du Parc

**2. Contexte et motifs de l'action**

Conformément à l'article 20 de sa Charte, le Parc définit une politique de communication et de promotion de son territoire et la met en œuvre.

**3. Objectifs de l'action**

Signaler les limites et l'appartenance des communes au Parc avec la signalétique définie par le code de la route (panneaux marrons série EB).

**4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/10/2023  
Demande de démarrage anticipé : non  
Date de fin prévisionnelle : 01/10/2026

**5. Descriptif de l'action**

Lors de la création du Parc, l'ensemble du territoire a été équipé d'une signalétique de jalonnement de type touristique (panneaux normalisés de couleur marron). Conformément aux instructions ministérielles, ces panneaux ont été implantés aux principales entrées du territoire, sur les grands axes, et aux principales entrées de communes afin de signaler leur appartenance au Parc.

Progressivement, cette signalétique a été complétée par le jalonnement des équipements touristiques du Parc (musées notamment) et par la signalisation des villes-porte, etc.

Cette fiche permettra de compléter ces équipements.

**6. Nature des dépenses**

Conception et réalisation de panneaux signalétiques

**7. Moyens humains**

Le responsable de l'action est le responsable de pôle, appuyé par l'assistante de pôle.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1/5e ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : fournisseurs signalétique

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |             |
|------------------------|-----------------|-------------|
|                        | Taux            | Montant HT  |
| 30 000,00 €            | M.O. Parc       | 30 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025     | 2026    | 2027 |
|---------|---------|----------|---------|------|
| 5 000 € | 5 000 € | 14 000 € | 6 000 € | 0 €  |

**9. Suivi et évaluation**

L'indicateur retenu est : nombre de panneaux implantés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Jean LORINE / Chargé(e)(s) de mission : Patrick GAUTIER, Magali LAFFOND*

**OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE**

*Type : socle fonctionnement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 5. Préserver l'identité et la diversité des paysages

Objectif : O06-Préserver les paysages

Projet : CP5-P09-A01-Observatoire photographique du paysage

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

**2. Contexte et motifs de l'action**

Le Parc a engagé une politique d'animation et de sensibilisation à l'échelle du territoire par l'élaboration d'un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) qui est également un des axes du projet développé pour le label Pays d'Art et d'Histoire obtenu en 2014. L'OPP du Vexin s'inscrit aussi dans des démarches nationales et locales (régionale avec les PNR Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français, de la Vallée de la Seine de Paris à l'estuaire).

**3. Objectifs de l'action**

Faire prendre conscience de l'évolution des paysages, mesurer cette évolution

**4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

**5. Descriptif de l'action**

L'enveloppe prévue est destinée notamment à :

- enrichir le corpus photographique de l'OPP et la structuration de la base de données,
- La médiation, l'animation et l'organisation d'événements en lien avec les question de paysage, des expositions et des événements "regards croisés sur les paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain" dans les communes,
- la création d'outils de sensibilisation pour une meilleure connaissance des paysages,
- la valorisation et le partage des connaissances par le WEBSIG de l'OPP.

**6. Nature des dépenses**

Etudes, actions de sensibilisation, création d'outils pédagogiques

**7. Moyens humains**

La responsable de l'action est la chargée de mission Aménagement et Paysage (1/10e ETP), en lien avec le responsable du pôle aménagement et le chargé de mission SIG et Evaluation.

Ressources externes prévisionnelles : prestataires

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 1 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 0 €  |

**9. Suivi et évaluation**

L'indicateur retenu est : nombre de documents diffusés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT**

**ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES ET DES  
PORTEURS DE PROJETS**

*Type : socle fonctionnement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CP5-P21-A02-Accompagnement des prestataires et des porteurs de projet

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

**2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé pour objectif de mettre en réseau les acteurs du tourisme et des loisirs et de structurer l'offre locale.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 1 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'accompagner la relance et la transformation de l'économie touristique francilienne.

Le Parc a vocation à coordonner le développement du tourisme et des loisirs sur le territoire du Parc, à identifier les projets structurants et à établir les conditions propices à leur émergence en lien avec l'ensemble des acteurs locaux et à renforcer les relations entre les Communautés de communes et le Parc en matière de développement et de promotion du tourisme et des loisirs.

**3. Objectifs de l'action**

- Coordonner le développement du tourisme et des loisirs sur le territoire du Parc ;
- Identifier les projets structurants et établir les conditions propices à leur émergence en lien avec l'ensemble des acteurs locaux ;
- Renforcer les relations entre la Communauté de communes et le Parc en matière de développement et de promotion du tourisme et des loisirs.

**4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

**5. Descriptif de l'action**

Le Parc souhaite poursuivre l'accompagnement des prestataires touristiques et des porteurs de projets sur son territoire pour développer son offre.

Dans ce cadre, différentes actions sont menées en fonction des diverses sollicitations. Outre les visites conseil réalisées sur place ou à la Maison du Parc, le Parc est amené à réaliser ou faire réaliser des études ponctuelles ou publier des documents comme l'atlas cartographique du tourisme et des loisirs. Ce document est désormais remis systématiquement aux porteurs de projets afin de leur présenter tous les aspects du territoire en matière de tourisme et de loisirs.

Cette fiche d'opération permettra de réaliser les études et d'assurer leur publication auprès des différents acteurs du territoire.

## 6. Nature des dépenses

Développement du tourisme durable et accompagnement des acteurs touristiques et porteurs de projets sous maîtrise d'ouvrage du Parc.

## 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,1 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : prestataires, graphistes, imprimeurs

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 1 500 € | 2 500 € | 1 000 € | 0 €  | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre de participants.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT**

**DÉVELOPPEMENT D'UNE GAMME DE PRODUITS AUTOUR DE LA DÉCOUVERTE DU  
TERRITOIRE ET DE SES PATRIMOINES**

*Type : socle fonctionnement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en oeuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CP5-P21-A03-Structurer une gamme de produits répondant aux exigences d'un tourisme durable autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines et accompagner leur mise en marché

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

**2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-4 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de valoriser la découverte du Vexin français.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Ile-de-France.

Le Parc souhaite poursuivre le développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines.

**3. Objectifs de l'action**

- proposer aux habitants et visiteurs une gamme de produits et prestations respectant les critères du tourisme durable ;
- accompagner les acteurs privés dans le montage et la mise en marché de produits et prestations ;
- animer des démarches visant à améliorer la qualité globale des prestations.

**4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

**5. Descriptif de l'action**

Cette fiche d'opération a pour objectif de reconduire et de développer cette gamme de produits.

Ainsi, le programme des sorties accompagnées élaboré en collaboration avec l'association "Les Guides du Vexin français" sera reconduit. Une balade sera proposée chaque dimanche des mois de mars à novembre et des journées thématiques seront également programmées notamment pendant les vacances scolaires.

Le développement des itinéraires cyclables et la création d'hébergements dédiés à l'accueil des cyclotouristes ouvrent de nouvelles perspectives pour l'organisation de sorties accompagnées à vélo et l'élaboration de produits week-end en lien avec des opérateurs spécialisés.

Le Parc souhaite également favoriser le développement des courts séjours sur le territoire en lien avec les hébergeurs afin d'accroître la part de la clientèle touristique fréquentant le territoire.

## 6. Nature des dépenses

Prestations de guides, organisation de courts séjours, développement produits week-end.

## 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,1 ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : Guides accompagnateurs et opérateurs spécialisés

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 10 000,00 €             | M.O. Parc       | 10 000,00 € |

### Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

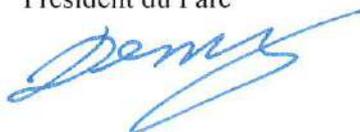
### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 2 500 € | 5 000 € | 2 500 € | 0 €  | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de produits et de prestations commercialisés, nombre de clients.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT*

**DÉVELOPPEMENT D'ITINÉRAIRES THÉMATIQUES VISANT À LA VALORISATION  
DES PATRIMOINES**

*Type : socle investissement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CP5-P23-A03-Développer des itinéraires thématiques visant à la valorisation des patrimoines ( sentiers du patrimoine, ...)

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-4-3 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectifs de coordonner les initiatives visant à valoriser ses patrimoines, de mettre en œuvre des sentiers de découverte du patrimoine et d'initier des circuits de découverte à l'échelle du territoire afin de contribuer à une meilleure diffusion des flux touristiques et d'accroître les retombées économiques.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Ile-de-France.

### **3. Objectifs de l'action**

- coordonner les initiatives visant à valoriser les patrimoines,
- valoriser les patrimoines des communes du territoire,
- apporter une meilleure connaissance des patrimoines aux habitants et aux visiteurs,
- mettre en cohérence la signalétique patrimoniale sur l'ensemble du territoire du Parc afin de faciliter le repérage et la lisibilité des sites,
- améliorer l'accueil des visiteurs, les inviter à poursuivre leur séjour dans les communes et promouvoir l'identité du territoire.

### **4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

### **5. Descriptif de l'action**

En complément des Sentiers du Patrimoine initiés en 2010 et déployés fin 2021 dans 41 communes, le Parc souhaite poursuivre la création de nouveaux itinéraires sur les thématiques de la peinture, de l'histoire, de la nature et des paysages.

Ainsi, deux "Chemins des peintres" autour de la thématique de la peinture ont été réalisés sur les communes de La Roche-Guyon et de Vétheuil afin de renforcer l'offre sur la thématique de l'Impressionnisme sur cette partie de la vallée de la Seine dans le cadre du contrat régional de destination Axe Seine.

La création d'un nouvel itinéraire intitulé Vexin 1944 sur le thème de la bataille du Vexin a été validée par les Instances syndicales. Une première tranche entre les communes de Fontenay-Saint-Père et de Sailly a été réalisée en 2021 et une seconde est en cours d'implantation entre les communes de Sailly et de Brueil-en-Vexin.

Cette fiche d'opération permettra d'engager la réflexion sur la création de nouveaux itinéraires thématiques notamment en lien avec la valorisation des paysages du Vexin français.

#### 6. Nature des dépenses

itinéraires de randonnée ou cyclables : mobilier, panneaux, jalonnement... (création)

#### 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le responsable de Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,1 ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : agence de communication et entreprise de signalétique

#### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |             |
|------------------------|-----------------|-------------|
|                        | Taux            | Montant HT  |
| 25 000,00 €            | M.O. Parc       | 25 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 25 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024     | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|----------|---------|---------|------|
| 2 500 € | 10 000 € | 7 500 € | 5 000 € | 0 €  |

#### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'itinéraires créés, nombre de personnes empruntant les itinéraires.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Irène HEDRICH**

**CRÉATION, ENTRETIEN ET VALORISATION D'ITINÉRAIRES PÉDESTRES ET  
CYCLABLES**

*Type : socle fonctionnement*

### 1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CP5-P23-A01-Création, entretien et valorisation des itinéraires pédestres et cyclables

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### 2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-3 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de favoriser les circulations douces.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 3 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-20228 qui a pour objectif d'engager la transition écologique de la destination Paris Ile-de-France.

Le Parc souhaite poursuivre son accompagnement pour la création d'itinéraires pédestres et cyclables et contribuer à leur entretien et leur valorisation.

### 3. Objectifs de l'action

- contribuer à la création et à l'entretien d'itinéraires de randonnée pédestre et cyclable sur l'ensemble du territoire ;
- veiller au maintien de la qualité de ces itinéraires et au développement des équipements et services ;
- valoriser ces itinéraires par différents supports de communication ;
- qualifier l'offre de services notamment en attribuant le label national Accueil vélo et en animant le réseau.

### 4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

### 5. Descriptif de l'action

En matière d'itinéraires pédestres, le Parc a contribué, en partenariat avec les Comités départementaux de randonnée, à la création d'itinéraires de randonnée (plus de 1 000 km d'itinéraires balisés créés à ce jour) et à leur promotion sous forme de topo-guides, de pochettes randonnée et d'applications smartphone. Le maintien de ce réseau, son entretien et sa valorisation sont aujourd'hui les objectifs poursuivis en lien avec les Communautés de communes.

Pour les itinéraires cyclables, le Parc a lancé plusieurs études pour le développement d'itinéraires cyclables et accompagne leur mise en œuvre et le développement des services associés. Les premiers itinéraires VTC ayant été mis en service sont l'Avenue verte Paris-Londres qui traverse le Parc sur une quarantaine de kilomètres, la boucle cyclable autour d'Auvers-sur-Oise (33 km), la boucle cyclable autour de Théméricourt (32 km), l'itinéraire de 162 km passant par l'Eure et l'Oise "Des deux Vexin au Pays de Nacre" et plus récemment la véloroute la Seine à Vélo dont les aménagements se poursuivent. Les études se poursuivent pour la boucle autour de La Roche-Guyon.

Cette fiche d'opération permettra la réalisation des actions récurrentes suivantes :

- participation à l'entretien des itinéraires pédestres et cyclables du territoire ;
- maintenance et abonnement à la plate-forme des éco-compteurs ;
- actions marketing menées dans le cadre de l'Association pour la promotion de l'Avenue verte Paris-Londres et du Comité d'itinéraire La Seine à Vélo ;
- autres actions visant à la valorisation des itinéraires (évènementiels, signalétique, panneaux d'information...).

#### 6. Nature des dépenses

Itinéraires de randonnée ou cyclables : entretien des itinéraires, abonnement éco-compteurs, actions marketing, valorisation itinéraires (évènementiels, signalétique, panneaux...)

#### 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces  
Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,30 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Comités départementaux sportifs, entreprise éco-compteur, agence de communication, graphiste et imprimeur

#### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 10 000,00 €             | M.O. Parc       | 10 000,00 € |

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

#### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 2 500 € | 5 000 € | 2 500 € | 0 €  | 0 €  |

#### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'itinéraires créés, nombre de personnes empruntant les itinéraires.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Irène HEDRICH*

## **ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE POUR TOUS LES PUBLICS**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CP5-P24-A01-Renforcer l'offre de tourisme et de loisirs adaptés pour les personnes en situation de handicap

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-2 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif d'améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 3 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'engager la transition écologique de la destination Paris Ile-de-France.

Le Parc souhaite accompagner la mise en œuvre d'actions visant à développer des modes alternatifs de déplacement d'une part et à favoriser la découverte du territoire et la pratique des loisirs pour le plus grand nombre d'autre part.

### **3. Objectifs de l'action**

- Améliorer l'accessibilité du territoire pour tous les publics en favorisant l'expérimentation et la mise en œuvre d'actions visant à développer des modes alternatifs de déplacement ;
- Mobiliser l'ensemble de ses partenaires publics et privés afin de rendre accessible l'offre de tourisme et de loisirs aux personnes en situation de handicap ;
- Faciliter la découverte du territoire pour tous les publics.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

### **5. Descriptif de l'action**

Depuis plusieurs années, le Parc met en œuvre un programme de balades adaptées pour les personnes en situation de handicap. Il propose notamment sur certaines balades, la présence d'un interprète en langue des signes française pour les personnes sourdes ou malentendantes ou la mise à disposition de véhicules adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Le Parc continuera d'accompagner la mise en accessibilité et la valorisation des sites de visite ainsi que des activités de loisirs et notamment les balades accompagnées en lien avec les associations du territoire et des villes-portes agissant dans le domaine du handicap.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche « Mieux vivre ensemble », des partenariats ont vu le jour dès 2016 avec des acteurs sociaux pour mettre en place des actions de découverte du territoire. Le Parc entend poursuivre et développer ce type d'actions.

Enfin, pour favoriser l'alternative à la voiture, le Parc met en place chaque année un service location de vélos à la Maison du Parc où passent l'Avenue verte Paris-Londres et la boucle du Vexin autour de

Théméricourt.

#### 6. Nature des dépenses

Développement du Tourisme durable et accompagnement des acteurs touristiques et porteurs de projets sous maîtrise d'ouvrage du parc

#### 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est la chargée de mission activités de pleine nature et circulations douces

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,20 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Entreprises diverses

#### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

#### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023  | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|-------|---------|---------|------|------|
| 500 € | 3 000 € | 1 500 € | 0 €  | 0 €  |

#### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de vélos loués.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Pascal BARRIOT**

**EDITIONS DE DOCUMENTS QUALIFIANT L'OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS**  
*Type : socle fonctionnement*

### 1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CP4-P25-A01-Poursuivre l'édition de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs du territoire

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

### 2. Contexte et motifs de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Ile-de-France.

### 3. Objectifs de l'action

- Asseoir la notoriété du Parc en tant que destination de tourisme et de loisirs en Ile-de-France ;
- Mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable ;
- Recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs ;
- Porter à la connaissance des publics cibles l'offre de tourisme et de loisirs (tourisme vert, activités de pleine nature ou de loisirs)

### 4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

### 5. Descriptif de l'action

Cette fiche d'opération permettra de poursuivre la réalisation des éditions valorisant l'offre touristique de la destination Vexin français dont :

- la carte touristique, document d'appel créé pour susciter l'envie de découvrir le territoire et ses principaux atouts touristiques,
- le guide découverte, présentant de manière détaillée les richesses naturelles et patrimoniales du Vexin français, l'offre touristique du territoire et les acteurs engagés dans les démarches du Parc en faveur d'un tourisme durable,
- un annuaire recensant l'ensemble des prestations de loisirs, des hébergements, restaurants et fermes proposant de la vente directe,
- des supports de valorisation de l'offre événementielle menée ou soutenue par le Parc ou organisée par les acteurs locaux du tourisme,
- des éditions pour les clientèles étrangères : cartes allemand / anglais et italien / espagnol, guide découverte en anglais...
- des éditions spécifiques à certaines filières touristiques et/ou certains territoires emblématiques de la destination.

La fiche d'opération intègre les besoins éventuels d'illustrations (photos, dessins...) nécessaires à ces

différentes publications

## 6. Nature des dépenses

Communication : conception et édition de supports de communication de promotion touristique

## 7. Moyens humains

Le responsable de l'action est le chargé de mission promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,40 ETP sur un an.

Ressources humaines externes prévisionnelles : Agences de communication, graphistes, illustrateurs, photographes et imprimeurs

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 15 000,00 €             | M.O. Parc       | 15 000,00 € |

### Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

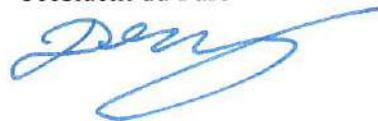
### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 0 €  | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de documents diffusés, aire géographique de diffusion.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Capucine FAIVRE / Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT, Pascal BARRIOT**

**DÉVELOPPEMENT ET MAINTENANCE DES OUTILS NUMÉRIQUES DÉDIÉS À LA  
PROMOTION DE LA DESTINATION VEXIN FRANÇAIS**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 15. Mettre en œuvre une politique de développement durable du tourisme et des loisirs

Objectif : O10-Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire

Projet : CP5-P25-A02-Placer les outils numériques au cœur de la communication touristique : base de données partagées (Apidae), applications mobiles, réseaux sociaux et sites internet

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs et conformément à l'article 15-5 de sa Charte, le Parc s'est fixé comme objectif de renforcer l'attractivité du Vexin français en s'appuyant sur une communication concertée autour du tourisme durable.

Cette action s'inscrit en cohérence avec l'axe 2 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2022-2028 qui a pour objectif d'enrichir le positionnement de la destination Paris Ile-de-France.

### **3. Objectifs de l'action**

- asseoir la notoriété du Vexin français en tant que destination touristique à part entière en Ile-de-France
- mettre en valeur les acteurs locaux impliqués dans des démarches de tourisme durable,
- recenser et qualifier l'offre de tourisme et de loisirs du territoire
- porter à connaissance du public l'offre de tourisme et de loisirs.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2025

### **5. Descriptif de l'action**

Courant 2021, le Parc a engagé une réflexion sur la création d'un site internet pour promouvoir la destination Vexin français, qui se concrétisera au printemps 2023, par la mise en ligne de "destination-vexin-francais.fr", une plateforme numérique dont l'objectif est de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'outils communs et partagés pour renforcer la visibilité de la territoire à l'échelle de l'Ile-de-France.

La promotion du territoire nécessite aujourd'hui de disposer d'outils numériques répondant à la fois à des exigences techniques permettant notamment le partage de données à l'échelle régionale et la production de contenus qualitatifs.

Le fonctionnement de cette plateforme s'appuiera notamment sur le système d'information touristique APIDAE auquel le Parc adhère depuis 2021 et la suite opensource GEOTREK pour la valorisation des itinéraires pédestres et cyclables.

La mise en place de cette plateforme induira un certain nombre de dépenses récurrentes : hébergement du site, contrats de maintenance corrective et de maintenance évolutive, formation aux outils et en fonction des solutions techniques qui seront retenues, des coûts d'abonnement à différents

services (par exemple, modules de traduction multilingues, remontée des avis clients, visionneuses...).

La présente fiche d'opération permettra de souscrire et/ou renouveler les différents abonnements nécessaires à l'accès et au bon fonctionnement de ces outils ainsi qu'aux coûts éventuels liés à leur évolution technique.

#### 6. Nature des dépenses

Abonnements, formation, maintenance

#### 7. Moyens humains

Les responsables de cette action sont le responsable de Cap Tourisme et le chargé de promotion touristique et internet

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,1 ETP sur un an

Ressources humaines externes prévisionnelles : Agence de communication et prestataires

#### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 10 000,00 €             | M.O. Parc       | 10 000,00 € |

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 10 000,00 €

#### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 2 500 € | 5 000 € | 2 500 € | 0 €  | 0 €  |

#### 9. Suivi et évaluation

L'indicateur retenu est : nombre d'utilisateurs.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Elu référent : Jean-François RENARD / Chargé(e)(s) de mission : Delphine FILIPE**

**ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE CULTURE  
ÉCONOMES EN INTRANTS**

*Type : socle fonctionnement*

### 1. Références à la Charte

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 13. Contribuer à une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et au développement d'une sylviculture durable

Objectif : O11-Développer une agriculture durable

Projet : CP5-P16-A01-Accompagnement au développement de systèmes de culture économes en intrants

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

### 2. Contexte et motifs de l'action

Le Parc s'attache à inciter et accompagner la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à la préservation de la ressource en eau, des sols et de la biodiversité, notamment sur les secteurs à forts enjeux de son territoire (Sites Natura 2000, Aires d'alimentation de captages prioritaires). Dans le cadre du Projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) du Vexin français animé par le Parc de 2015 à 2022, 141 agriculteurs au total ont contractualisé une ou plusieurs mesures (MAEC) de :

- réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires en grandes cultures,
- reconversion de terres arables en prairies ou en couverts enherbés favorables à la biodiversité,
- gestion extensive de prairies de fauche, de pâtures et de pré-vergers (absence de fertilisation azotée ; limitation du chargement animal ; retard de fauche),
- entretien d'éléments paysagers (arbres, haies, bosquets, mares, ripisylves et fossés).

Pour poursuivre cette démarche, le Parc s'engage dans un nouveau PAEC à partir de 2023. Les mesures proposées dans ce projet visent des objectifs de plus en plus ambitieux en termes de limitation, voire de suppression, des traitements phytosanitaires et de la fertilisation azotée sur les cultures, mais également d'assolement et de localisation des infrastructures agro-environnementales dans les exploitations.

Cette action vise donc à apporter aux agriculteurs volontaires un accompagnement technique renforcé leur permettant de faire évoluer leurs systèmes de culture pour atteindre ces objectifs et pérenniser les pratiques plus respectueuses de l'environnement.

### 3. Objectifs de l'action

Accompagner les agriculteurs dans leur réflexion sur l'évolution de leurs modes de production.

Apporter des références techniques et des outils méthodologiques en favorisant les échanges d'expériences et le porter à connaissance sur les pratiques durables

Communiquer sur les pratiques agricoles économes en intrants

### 4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2025

### 5. Descriptif de l'action

Cette opération porte sur l'accompagnement des agriculteurs :

- en collectif : ateliers de travail, journées techniques de terrain, formations,
- en individuel : diagnostics et suivi des pratiques culturales, de traitement et de fertilisation.

Cette action s'appuie sur l'intervention d'organismes techniques et scientifiques, de bureaux d'études

et d'associations spécialisés ou sur des interventions spécifiques du Parc.

#### 6. Nature des dépenses

En prestations de service :

- Diagnostics et bilans agronomiques des exploitations
- Mesures de reliquat azoté (REH)
- Journées techniques, ateliers de travail et formations

#### 7. Moyens humains

Cette opération est sous la responsabilité de la chargée de mission Agriculture durable ainsi que de la responsable du pôle Environnement.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,15 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : organismes techniques agricoles ; structures et associations spécialisées.

#### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 15 000,00 €             | M.O. Parc       | 15 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 15 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 0 €  | 0 €  |

#### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de journées organisées, nombre d'interventions techniques.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Jean-François RENARD / Chargé(e)(s) de mission : Delphine FILIPE*

## **EXPÉRIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES LOCALES**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 13. Contribuer à une agriculture diversifiée, économiquement viable, écologiquement responsable et au développement d'une sylviculture durable

Objectif : O11-Développer une agriculture durable

Projet : CP5-P15-A02-Expérimentation et développement de filières locales

Priorité régionale : Les PNR seront des promoteurs du nouveau modèle alimentaire porté par le Plan Régional de l'Alimentation (PRA) et des ambitions de la Stratégie Régionale Economie Circulaire (SREC) pour l'économie des ressources naturelles

### **2. Contexte et motifs de l'action**

L'agriculture est une activité essentielle à l'économie, à l'environnement, aux paysages et à la vie rurale du Vexin. Ainsi, le Parc contribue, aux côtés de l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, agriculteurs et organismes agricoles,...), à l'émergence ou au développement de filières de proximité (alimentaires, agro-matériaux, biomasse) apportant une nouvelle valeur ajoutée aux productions agricoles, tout en répondant aux enjeux environnementaux du territoire.

Depuis 2020, le Parc s'engage conjointement avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT), avec pour objectif de rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs afin de développer les circuits courts de proximité et la qualité de l'alimentation, tout en répondant aux enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire. Le programme d'actions mis en œuvre fin 2021 s'articule autour de cinq ambitions thématiques :

- une agriculture ancrée dans son territoire,
- vers la transition des systèmes agricoles pour préserver la qualité des ressources (eau, sol, biodiversité et air) et de la santé,
- soutien à la création de filières locales,
- développement d'une restauration collective locales et accessibilité d'une alimentation saine/de qualité,
- former et créer des emplois pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentation.

Le Parc travaille également au développement des filières agro-matériaux énergétiques en apportant son appui aux agriculteurs et aux entreprises spécialisées.

### **3. Objectifs de l'action**

Diversifier l'activité agricole et favoriser les circuits courts alimentaires et non alimentaires

Développer des filières en lien avec l'éco-construction et les économies d'énergies

Favoriser les filières économes en intrants

Communiquer sur les filières et les productions agricoles

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/06/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/06/2026

### **5. Descriptif de l'action**

Cette opération s'inscrit dans les actions menées par le Parc pour accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire et contribuer au développement de projets de diversification des cultures, de transformation et de commercialisation de produits agricoles (alimentation, agro-matériaux, énergie...).

Elle porte sur la réalisation d'études ou l'organisation de journées d'échanges et de formations techniques à destination des acteurs de ces filières, en lien avec les orientations et les projets émergeant sur le territoire.

Cette action s'appuie sur l'intervention d'organismes techniques et professionnels, de bureaux d'études et d'associations spécialisés ou sur des interventions spécifiques du Parc.

#### 6. Nature des dépenses

Prestations de service pour la réalisation de ces différentes interventions

#### 7. Moyens humains

Cette opération est sous la responsabilité de la chargée de mission Agriculture durable ainsi que de la responsable du pôle Environnement.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,10 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : organismes techniques agricoles ; structures et associations spécialisées.

#### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

#### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 2 000 € | 2 000 € | 1 000 € | 0 €  | 0 €  |

#### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de journées organisées, études réalisées, nombre de projets aidés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Séverine MARTIN, Chantal AURIEL*

**ATELIERS DE SENSIBILISATION DES HABITANTS "BIEN VIVRE AU NATUREL"**

*Type : socle fonctionnement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P28-A01-Sensibilisation et former les habitants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

**2. Contexte et motifs de l'action**

La préservation de la ressource en eau, la réduction des déchets (le réemploi de matériaux, le faire soi-même), l'alimentation, la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité sont des enjeux importants sur le territoire du Parc. Le Parc souhaite que les habitants, à leur échelle, dans leur jardin ou leur maison, puissent prendre part à des démarches durables et ainsi contribuer à réduire leur empreinte sur l'environnement. Ainsi depuis 2014, le Parc accompagne les habitants vers des pratiques plus respectueuses de leur santé et de l'environnement. En 9 ans, plus de 440 personnes différentes ont pu participer à ce projet au travers de plus de 100 demi-journées d'ateliers proposés. Les actions réalisées ont permis de toucher un public varié dans différents lieux du territoire (salles communales, jardins privés, jardins communaux, tiers lieu...).

**3. Objectifs de l'action**

- Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
- Favoriser les échanges sur ces enjeux
- Acquérir des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour favoriser le passage à l'action

**4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/11/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/11/2025

**5. Descriptif de l'action**

La présente fiche d'opération permettra de proposer à l'attention d'un public adulte, un nouveau programme de 12 à 14 ateliers, ayant pour thématique le jardinage durable, la découverte de la biodiversité et le développement durable.

Ces ateliers sont animés par différents prestataires : paysagiste, jardinier potagiste, spécialiste des plantes sauvages, membre des croqueurs de pommes, animateur de la ferme d'Ecancourt et du CPNVS, écologue, animateur pratiquant la permaculture... Ceux-ci proposent des approches théorique et pratique afin de permettre aux participants de développer ces approches chez eux.

Les participants pourront être sensibilisés à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement comme par exemple : la gestion de l'eau, l'utilisation des ressources du jardin, la plantation, taille et greffage des arbres fruitiers, l'aménagement et la gestion du jardin en respectant la biodiversité.

Les participants pourront également découvrir comment mieux consommer et apprendre des techniques pour faire soi-même comme par exemple : cuisiner les plantes sauvages, cuisiner des légumes ou fruits locaux de saison, réaliser des préparations pour le corps avec des plantes sauvages, récolter ses graines et multiplier les plantes, conserver ses fruits et légumes, faire ses encres végétales...

Ces ateliers se déroulent dans différents lieux, à la Maison du Parc mais également sur différentes communes du Parc.

## 6. Nature des dépenses

Cette fiche financera :

- la réalisation d'un document de communication (conception et impression) pour les habitants et toute personne souhaitant participer à un atelier,
  - l'intervention de prestataires (associations, intervenants paysagiste, prestataires indépendants...),
  - l'achat de matériel à mettre à disposition des participants lors des ateliers,
- Location de salle si besoin

## 7. Moyens humains

La responsable de l'action est l'animatrice en environnement, accompagnée par la chargé de mission communication pour la partie communication.

Structures partenaires pour l'animation des ateliers.

Prestataires pour la conception et l'impression des documents de communication.

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 1 000 € | 3 000 € | 1 000 € | 0 €  | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de nouveaux participants, nombre de personnes participant à plusieurs ateliers.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



*Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)s de mission : Marie LORINE*

## **GESTION ET ANIMATIONS DU MUSÉE DU VEXIN FRANÇAIS**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P27-A01-Expositions et animations - musée du Vexin français

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dès sa création, le Parc s'est fixé pour objectif de créer un réseau d'équipements thématiques structurants répondant à la fois à ses missions d'accueil, d'éducation et d'information des visiteurs et des habitants, à ses missions de valorisation du patrimoine et d'aménagement du territoire.

Ces équipements constituent ainsi un support essentiel de la politique culturelle et touristique du Parc et de ses actions pédagogiques (musée du Vexin français, moulin de la Naze-maison de la Meunerie, musée de la Moisson, maison du Pain).

Le musée du Vexin français a ouvert ses portes en septembre 2001. En 2007, suite à l'agrandissement du site, de nouveaux espaces ont été créés : accueil, boutique, salles d'expositions temporaires et salle «Mémoires de Roches».

Pôle phare du Vexin français, le musée accueille, oriente, renseigne les visiteurs sur les ressources patrimoniales, informe sur le rôle du Parc et ses missions en touchant le public le plus large possible.

Les expositions permanentes et temporaires, les ateliers pédagogiques et les événements concourent à une meilleure connaissance des ressources du Vexin français mais aussi à une réelle diffusion de cette connaissance par l'échange d'approches et de points de vue.

La programmation culturelle participe à la vie du musée en proposant aux visiteurs des expositions développant des thématiques liées au territoire et au patrimoine du Vexin français ayant une correspondance avec les actions du Parc, en plaçant l'homme au cœur du territoire.

Accessibles au plus grand nombre, les expositions temporaires s'inscrivent dans un souci pédagogique, en s'efforçant d'avoir des correspondances avec les programmes scolaires.

Des manifestations et animations événementielles sont également proposées en lien avec les thèmes développés (ateliers, spectacles, conférences, journée d'animation grand public)

Le musée du Vexin français accueille près de 15 000 personnes chaque année.

### **3. Objectifs de l'action**

L'objectif des expositions temporaires est de renouveler l'intérêt du musée auprès des visiteurs et de faire de la Maison du Parc un lieu d'animations, de rencontres et d'échanges autour de thématiques propres au territoire ou en lien avec les actions du Parc. Le musée est en effet un lieu privilégié pour relayer la mission d'information et de sensibilisation à l'environnement, au territoire et au patrimoine auprès de tous les publics.

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 03/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/03/2025

### **5. Descriptif de l'action**

Afin de renouveler l'attrait du site, le musée propose chaque année une programmation culturelle variée. Au programme : expositions temporaires, ateliers jeune public, spectacles, conférences,

journée d'animation grand public...

La présente fiche opération permettra de proposer aux publics une programmation culturelle et événementielle diversifiée. L'inscription dans des manifestations régionales ou nationales sera également recherchée et le Parc pourra par exemple participer à la Fête de la Nature, aux Rendez-vous aux Jardins ou encore à la Nuit de la Chouette...

Il s'agira également d'éditer de nouveaux supports de visite, notamment pour les scolaires et de renouveler quelques dispositifs du musée devenus obsolètes.

#### 6. Nature des dépenses

location d'expositions  
événementiel lié aux expositions, ateliers, spectacles, conférences, animations diverses, manifestations grand public  
animations auprès des groupes scolaires, matériel pédagogique  
communication

#### 7. Moyens humains

Cette opération est menée par la responsable du musée et la chargée de projets culturels.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes (0.40 ETP).

Ressources humaines externes prévisionnelles : partenaires et prestataires des différents événements

#### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 30 000,00 €             | M.O. Parc       | 30 000,00 € |

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

#### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023     | 2024     | 2025    | 2026 | 2027 |
|----------|----------|---------|------|------|
| 14 000 € | 10 000 € | 6 000 € | 0 €  | 0 €  |

#### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre d'ateliers proposés, nombre d'animations réalisées, nombre de journées organisées, nombre d'écoles, nombre de visiteurs.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE*

## **RÉSEAU DES ACTEURS CULTURELS**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P26-A03-Réseau des acteurs culturels

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Le territoire du Parc compte près de 350 associations culturelles et des équipements culturels de renom. Afin de valoriser ce potentiel culturel, il est apparu fondamental de travailler en réseau avec les acteurs culturels œuvrant sur le territoire en créant des opportunités de rencontres et en favorisant la mise en place de projets culturels réunissant plusieurs acteurs.

Ainsi en 2021-2022, le Parc a favorisé des actions pluri-partenariales sur le territoire, notamment des partenariats avec l'association La Source-Villardeaux, le Théâtre de l'Usine dans le cadre de leur Saison Vexinoise, le PIVO (Pôle itinérant en Val d'Oise), le Conservatoire du Vexin...

Par ailleurs, depuis 2019, en association avec la DRAC et le Département du Val d'Oise, le Parc participe également aux mises en réseau d'acteurs culturels et autres acteurs associés afin de permettre le déploiement des ressources territoriales dans le cadre de l'opération « Une culture commune en Vexin ».

### **3. Objectifs de l'action**

Favoriser les échanges entre les acteurs culturels du territoire et des villes-portes

Monter des projets multi-partenariats

Mutualiser et fédérer les initiatives

### **4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/10/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/10/2025

### **5. Descriptif de l'action**

L'objectif est de poursuivre l'animation du réseau d'acteurs, de renforcer les partenariats existants et en nouer de nouveaux permettant la réalisation de projets favorisant l'accès du plus grand nombre à la culture et aux pratiques artistiques.

### **6. Nature des dépenses**

Réseau d'acteurs :

- création et animation de réseau,

Participation via des partenariats à des projets culturels et artistiques.

### **7. Moyens humains**

Responsable pôle Education, Culture et Patrimoines, Chargée de projets culturels - soit 0,2 ETP

### **8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 5 000,00 €              | M.O. Parc       | 5 000,00 €  |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026 | 2027 |
|---------|---------|---------|------|------|
| 1 000 € | 3 000 € | 1 000 € | 0 €  | 0 €  |

### 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de projets en partenariat, nombre de réunions ou de temps d'échanges organisés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

*Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Marie LORINE, Chantal AURIEL*

## **PARTICIPATION ET IMPLICATION CITOYENNE**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 3 - information, sensibilisation, pédagogie et moyens du parc

Article : 19. Favoriser une vie culturelle diversifiée, de qualité, ouverte vers d'autres territoires

Objectif : O12-Développer une vie locale et culturelle

Projet : CP5-P28-A02-Associer et impliquer les habitants

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires pionniers face aux défis du changement climatique et de la transition énergétique

### **2. Contexte et motifs de l'action**

La dimension implication et participation citoyenne est clairement identifiée dans notre charte dans l'axe 3 : mettre l'Homme au cœur du projet territorial : "Le Parc favorise l'implication de tous les acteurs, et notamment des habitants dans la vie du Parc, en instaurant un fonctionnement participatif dans ses instances, en favorisant les lieux de rencontre et de débat entre eux ».

L'accent est mis sur une meilleure prise en compte du dialogue territorial et de l'implication des habitants au sein d'actions conduites sur le territoire. Ceci afin de répondre de manière plus efficace aux enjeux de transitions énergétique, écologique, sociale et économique que connaissent les territoires des Parcs. Ces démarches permettent d'expérimenter, de renforcer les approches transversales et de répondre de façon plus pertinente et efficace au contexte de fortes transitions pour lesquels les Parcs sont acteurs. Le Parc a adhéré à la « Charte de la participation du public », et développe depuis trois ans, les "petits moments du Vexin". Cet événement présente des initiatives portées par les habitants sur tout le mois de novembre. En 2022, l'évènement comprend 24 initiatives sur une vingtaine de communes différentes. Pour terminer, il accompagne des porteurs de projets techniquement et financièrement notamment par un fonds d'initiatives locales.

### **3. Objectifs de l'action**

- Mobiliser les habitants sur les enjeux du territoire
- Favoriser l'émergence de coopération entre acteurs culturels, du social, économiques
- Soutenir les initiatives des habitants
- Donner la capacité aux habitants à s'investir dans les projets du territoire

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/02/2023

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/02/2026

### **5. Descriptif de l'action**

La fiche va accompagner la mise en place des actions suivantes :

- L'accompagnement d'un ou deux projets du Parc ou de porteurs de projets pour y favoriser des démarches participatives,
- Le mois des initiatives en 2022 « les petits moments du Vexin » Evènements festifs, moments conviviaux, animations, ateliers citoyens, rencontres-débat dans les villages à l'initiative des acteurs du réseau au mois de novembre. Ces initiatives sont ancrées sur le territoire, renforcent les liens entre les habitants et favorisent les partenariats. Le Parc apporte un soutien technique et un soutien financier au travers d'un appel à initiatives,
- le soutien financier d'initiatives portées par les habitants dans le cadre du fonds d'initiatives locales (FIL)
- Des temps de sensibilisation auprès des habitants pour donner les moyens de mettre en œuvre des initiatives.

## 6. Nature des dépenses

Prestations pour l'accompagnement de démarches participatives, prestations pour l'édition et la communication, prestations pour la mise en place d'animations, prestations culturelles dans le cadre des Petits moments du Vexin et le soutien des initiatives des habitants,

## 7. Moyens humains

Responsable de l'action : Chargée de projet à l'éducation à l'environnement

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes, 0,1 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : Prestataires pour l'accompagnement de démarches participatives, prestataires pour l'édition et la communication, prestataires pour la mise en place d'animations, d'événements dans le cadre des Petits moments du Vexin et le soutien des initiatives des habitants.

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 21 250,00 €             | M.O. Parc       | 21 250,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 21 250,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023     | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|----------|---------|---------|---------|------|
| 10 000 € | 3 000 € | 4 000 € | 4 250 € | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de documents diffusés, nombre d'initiatives soutenues.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Léa PETARD*

**DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE DE VALORISATION DES PATRIMOINES :  
POLITIQUE DES PUBLICS (PAYS D'ART ET D'HISTOIRE)**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 21. Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine

Objectif : O07-Développer la connaissance du patrimoine et la rendre accessible à tous

Projet : CP5-P29-A04-Axe 4 : politique des publics et outils de transmission

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Cette fiche d'opération participera à l'exécution de la politique de valorisation des patrimoines du Pays d'art et d'Histoire du Vexin français, dans le cadre du label obtenu par le Parc en 2014. Elle permettra la mise en oeuvre de la politique des publics et de valorisation des patrimoines du Pays d'art et d'histoire. Le but global

sera donc de présenter et promouvoir les patrimoines et sensibiliser les habitants et visiteurs à la richesse du territoire.

Il s'agira ainsi de poursuivre les actions Pays d'Art et d'Histoire menées jusqu'ici, avec des projets ambitieux d'étude et de valorisation de ses patrimoines architecturaux, paysagers, archéologiques et immatériels. Ont notamment été réalisés dans le cadre de la politique des publics :

- Chaque année depuis 2015 des cycles d'une vingtaine de visites portant sur le patrimoine du Parc, menées

par des guides-conférencières agréées et s'adressant à des publics variés (grand public, mais également publics en situation de handicap, public familial),

Des projets connexes à l'observatoire photographique des paysages : tel que le concours photo « Le Vexin français dans l'objectif »

- Editions de petites brochures de vulgarisation (croix pattées, troglodytisme...),

- Actions pédagogiques « patrimoine » avec des classes du territoire (atlas du patrimoine junior),

- Organisation de visites flash à l'occasion de la révision des PLU des communes,

- Publication d'Atlas du patrimoine bâti (Marines, Longuesse),

- Création de groupes de référents du patrimoine pour la mise en oeuvre de recensement participatifs du patrimoine bâti.

### **3. Objectifs de l'action**

- protéger les éléments de patrimoine et accompagner les évolutions du territoire

- améliorer la connaissance du Vexin français et susciter des projets de recherche

- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et sa découverte par les populations limitrophes

- contribuer au rayonnement culturel et touristique du Vexin français

- permettre la mise en oeuvre des projets thématiques du Pays d'art et d'histoire

### **4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/03/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/03/2026

### **5. Descriptif de l'action**

Les actions de valorisation et de médiation permettent au grand public - et en premier lieu aux habitants du Parc - de s'approprier le patrimoine et d'acquiescer une sensibilité à cette question. Ils participent également du rayonnement culturel et touristique du Vexin français en le faisant connaître auprès des populations limitrophes et des habitants d'Ile-de-France notamment. Le but est de mettre

en œuvre des actions de médiation variées rendant compte de la diversité des patrimoines du Parc et qui pourront toucher un public nombreux et diversifié. Il s'agit aussi de proposer des outils d'interprétation et de diffusion des connaissances sur le patrimoine architectural s'adressant au public le plus large en favorisant son appropriation.

La fiche permettra la mise en œuvre des actions Pays d'art et d'histoire à la fois en assurant la reconduction des manifestations caractéristiques et en proposant des nouveautés ;

- mettre en place des animations et des visites sur le territoire : programme des visites PAH 2023-2024, participation aux manifestations nationales (JEP, JEA...), animations culturelles diverses et actions pédagogiques,
- Mener des actions éducatives en direction des publics jeunes et scolaires (visites familles, projet des Atlas junior du patrimoine bâti, enfants du patrimoine... Poursuivre le concours photo le Vexin français dans l'objectif),
- Editer des publications mettant en valeur le patrimoine du Parc et son histoire (Parcours, Focus et Explorateur),
- Mettre en œuvre des actions conjointes avec les partenaires du territoire (tels que le MADVO, le château de La Roche-Guyon, la VAH de Pontoise etc),
- Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain à travers des actions de médiation à destination de publics variés,
- Mettre en œuvre des actions de valorisation du patrimoine immatériel.

## 6. Nature des dépenses

La fiche financera : la rémunération de guides-conférenciers et d'intervenants, l'achat de matériels de médiation et d'animation, l'édition de communications et de brochures (graphisme, impression...)

## 7. Moyens humains

Ressources humaines internes prévisionnelles : 1 personne avec la chargée de mission culture et valorisation des patrimoines (0,65 ETP) sous la direction de la responsable de pôle Education, Culture et Patrimoine.

Ressources humaines externes prévisionnelles :

- guides-conférenciers et intervenants (guides de Parc...)
- communication et édition (graphistes, imprimeurs, illustrateurs...)
- éventuellement prestataires pour l'acquisition de matériels pédagogiques, supports d'exposition...

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 20 000,00 €             | M.O. Parc       | 20 000,00 € |

### Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

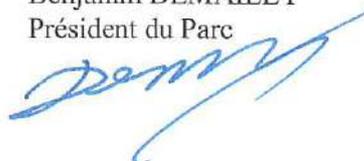
Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 5 000 € | 5 000 € | 6 000 € | 4 000 € | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de visiteurs.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Joëlle VALENCHON / Chargé(e)(s) de mission : Léa PETARD*

## **CRÉATION DE SENTIERS COMMUNAUX DU PATRIMOINE**

*Type : socle investissement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 1 - maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines

Article : 21. Développer et rendre accessible à tous la connaissance du territoire et de son patrimoine

Objectif : O07-Développer la connaissance du patrimoine et la rendre accessible à tous

Projet : CP5-P29-A04-Axe 4 : politique des publics et outils de transmission

Priorité régionale : Les PNR seront des territoires de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, des paysages et du patrimoine rural remarquable

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement du tourisme et des loisirs 2017 - 2021 et conformément à l'article 15-4-3 de sa Charte ainsi qu'au projet Pays d'Art et d'Histoire, le Parc s'est fixé comme objectif de coordonner les initiatives visant à valoriser ses patrimoines et de mettre en œuvre ou de soutenir la création de sentiers de découverte du territoire.

### **3. Objectifs de l'action**

- protéger les éléments de patrimoine et accompagner les évolutions du territoire
- améliorer la connaissance du Vexin français et susciter des projets de recherche
- favoriser l'appropriation du territoire par les habitants et sa découverte par les populations limitrophes
- contribuer au rayonnement culturel et touristique du Vexin français
- permettre la mise en œuvre des projets thématiques du Pays d'art et d'histoire

### **4. Echancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2023

Demande de démarrage anticipé : oui

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

### **5. Descriptif de l'action**

Le Parc a initié en 2010 la création sentiers du patrimoine® afin de valoriser auprès des habitants, des excursionnistes et des touristes les différents éléments du patrimoine autour de 6 thématiques : patrimoine lié à l'eau, aux activités humaines, aux paysages, à l'histoire, au cinéma et à la peinture.

Fin 2021, 42 sentiers représentant un linéaire de plus 210 kilomètres ont été créés et plus de 330 panneaux ont été implantés.

Ces sentiers du patrimoine, sont valorisés par l'édition de rando-fiches numériques réalisées en partenariat avec les Comités de randonnée pédestre du Val d'Oise et des Yvelines et la Fédération française de Randonnée Pédestre (FFRP).

Afin de poursuivre le déploiement de ces sentiers du patrimoine sur le territoire du Parc, un nouvel appel à candidature sera lancé en fin d'année 2022 pour identifier de nouvelles communes pour participer à ce projet. Chaque commune candidate doit déposer un dossier comportant une esquisse de circuit ainsi que la délibération de la commune déléguant la maîtrise d'ouvrage au Parc.

Il convient de rappeler que le Parc est maître d'ouvrage de cette opération par délégation des communes afin de limiter les coûts de conception et de réalisation. Il participe à hauteur de 70% pour les coûts de cette opération. Les 30% restants sont à la charge de chaque commune.

### **6. Nature des dépenses**

fabrication de panneaux, achats droits images, prestation de traduction.

## 7. Moyens humains

Chargée de mission culture et valorisation des patrimoines / Cap Tourisme

Ressources humaines internes prévisionnelles : 0,20 ETP

Ressources humaines externes prévisionnelles : Graphiste et entreprise de signalétique

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |             |
|------------------------|-----------------|-------------|
|                        | Taux            | Montant HT  |
| 30 000,00 €            | M.O. Parc       | 30 000,00 € |

### Plan de financement :

- Subvention Parc : 30 000,00 €

### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025     | 2026    | 2027 |
|---------|---------|----------|---------|------|
| 5 000 € | 9 000 € | 10 000 € | 6 000 € | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de personnes empruntant les itinéraires, nombre de panneaux implantés.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Thibault HUMBERT / Chargé(e)s de mission : Patrick GUEIT*

## **PROGRAMME DE VALORISATION DES MÉTIERS D'ART**

*Type : socle fonctionnement*

### **1. Références à la Charte**

Axe : 2 - développement agricole, économique, touristique et culturel

Article : 14. Accompagner le développement des activités économiques dans le respect de l'environnement

Objectif : O09-Promouvoir un développement économique durable du territoire

Projet : CP5-P19-A04-Valoriser les Métiers d'art : salons, guide, subv salons...

Priorité régionale : Les PNR seront les fers de lance d'une relance durable dans les territoires ruraux, écologique et numérique

### **2. Contexte et motifs de l'action**

Conformément à sa Charte, dans son article 14-3, le Parc s'est fixé pour objectif de valoriser les savoir-faire artisanaux car ils constituent un élément important du patrimoine culturel et social et présentent un potentiel touristique important. Promouvoir les métiers d'art contribue à renforcer l'image, la visibilité et l'attractivité d'un territoire riche d'un cadre de vie de grande qualité. Depuis sa création, le Parc a mis en œuvre des opérations de valorisation des métiers d'art aux niveaux local et régional. L'action se concentre dorénavant sur l'édition du Guide des métiers d'art (9 éditions), l'aide financière à la participation aux salons (Maison et Objet, Révélation, Ob'Art, Patrimoine culturel, Carrousel des métiers d'art), la participation aux Journées européennes des Métiers d'Art (JEMA). Une cinquantaine de professionnels des Métiers d'art sont recensés et le Parc est régulièrement sollicité pour accompagner de nouvelles implantations. Le territoire est riche d'une dynamique liée aux métiers d'art avec 3 associations actives : Oksebo (artistes, artisans d'art), A15 (artisans d'art du Val d'Oise), et une association qui s'est récemment créée sur le Parc, les Oiseaux Bleus (artistes, artisans d'art).

Le Parc souhaite aussi aider les producteurs locaux participant aux salons notamment les salons de l'agriculture et du Made in France. Une enveloppe de 3 000 € est dédiée à cette action. Les bénéficiaires seront les producteurs eux-mêmes pour le salon de l'agriculture et l'association organisatrice du salon Made in France. Le Président a délégué pour déterminer les montants à attribuer à chaque bénéficiaire.

### **3. Objectifs de l'action**

Poursuivre l'action menée pour valoriser les Métiers d'Art et les acteurs associatifs

### **4. Échéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 04/2023

Demande de démarrage anticipé : non

Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

### **5. Descriptif de l'action**

- Réalisation de la 10<sup>ème</sup> édition du Guide des Métiers d'art,
- Organisation d'un circuit à l'occasion des Journées européennes des Métiers d'art qui se dérouleront du 27 mars au 2 avril 2023 sur le thème "Sublimier le quotidien"; objectif 15 participants. Il est prévu de réaliser un dépliant présentant les participants et le parcours ainsi que des affiches. D'autres outils de communication pourront être développés,
- Aide financière aux professionnels des Métiers d'art exposant sur les salons professionnels en Ile-de-France, 3 participations envisagées.
- Aide financières aux producteurs locaux exposant sur les salons.

### **6. Nature des dépenses**

Communication :

- actions de communication liées aux Métiers d'art
- conception,édition, impression de documents de communication sur les Métiers d'art : Guide, brochure
- Evènementiel :
  - Participation aux salons Métiers d'art
  - Evènementiel avec les acteurs du territoire
  - Subvention versée pour une participation des professionnels des Métiers d'art aux salons en Ile-de-France et aux producteurs ou associations locaux.

## 7. Moyens humains

0.20 ETP

## 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage.

| Coût de l'opération TTC | Financement PNR |             |
|-------------------------|-----------------|-------------|
|                         | Taux            | Montant TTC |
| 13 000,00 €             | M.O. Parc       | 13 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 13 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 5 000 € | 3 000 € | 3 000 € | 2 000 € | 0 €  |

## 9. Suivi et évaluation

Les indicateurs retenus sont : nombre de participants, nombre de professionnels des métiers d'art.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Cécile DUMOULIN / Chargé(e)(s) de mission : Eric MAROT*

## SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE DU PARC DU VEXIN

*Type : socle investissement*

### 1. Références à la Charte

Axe : 4 - structure, organisation et moyens du parc  
Article : 25. Structure, organisation et moyens du Parc  
Objectif : O15-Gérer les moyens du Parc  
Projet : CP5-P32-A04-Gestion du SIG  
Priorité régionale : Moyen du Parc

### 2. Contexte et motifs de l'action

Le SIG (Système d'Information Géographique) est un outil indispensable à l'activité de la structure Parc (évaluation, environnement, aménagement du territoire, tourisme ...), et favorise la transmission des connaissances du Parc vers ses élus, ses partenaires et le grand public, comme précisé à l'article 25-5 de sa Charte.

### 3. Objectifs de l'action

Mettre à disposition de l'équipe du Parc, ainsi qu'à nos partenaires, un ensemble de données de référence sur le territoire du Parc, mais également différents outils de valorisation des données cartographiques (applications métier, cartographies interactives,...)

### 4. Echéancier

Date prévue de commencement de l'opération : 01/01/2023  
Demande de démarrage anticipé : oui  
Date de fin prévisionnelle : 01/01/2026

### 5. Descriptif de l'action

L'outil SIG est indispensable pour de nombreuses actions du Parc (environnement, évaluation, aménagement du territoire). Afin d'être le plus efficace possible, il nécessite d'être régulièrement amélioré, soit par l'acquisition de nouvelles données (cadastre, orthophotos...), soit par l'acquisition ou le développement de nouveaux outils (GPS, SIG mobile...).

Longtemps, le Parc du Vexin a réduit ses coûts de fonctionnement sur la partie SIG, en équipant l'intégralité de son parc informatique d'un outil SIG libre et performant (QGIS, actuellement la version 2.14), d'un outil de gestion de base de données libre (Postgresql/Postgis), et en favorisant l'acquisition de données via l'opendata et les protocoles d'échange de données du ministère de l'environnement (protocole MEDDAD, mission de services publics, achat mutualisé, GéoIDE...).

Depuis 2018, en partenariat avec les 3 autres Parcs franciliens, le PNR du Vexin français s'est équipé d'un WebSIG (GEO, de Business Geographic) ainsi que l'application de valorisation des chemins de randonnées GEOTREK, qui nécessitent des prestations de mise à jour en fonction de l'amélioration en continue de ces logiciels.

Le matériel informatique doit également s'adapter aux nouvelles technologies du métier de géomaticien, souvent plus demandeuses en ressources matériel (démocratisation de la donnée et des usages 3D par exemple).

Enfin, le Parc souhaite acquérir un drone de qualité professionnelle afin de s'ouvrir de nouvelles perspectives de recherches appliquées (amélioration de la mise à jour des atlas du patrimoine naturel par exemple).

Pour l'ensemble de ces projets, le Parc du Vexin sollicite une enveloppe financière de 5 000 €.

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas d'avance de TVA.

### 6. Nature des dépenses

acquisition de matériel informatique spécifique au SIG

### 7. Moyens humains

1 chargé de mission SIG

1 stagiaire en fonction des années (M2 sur 6 mois)

### 8. Eléments financiers

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |            |
|------------------------|-----------------|------------|
|                        | Taux            | Montant HT |
| 5 000,00 €             | M.O. Parc       | 5 000,00 € |

#### Plan de financement :

- Subvention Parc : 5 000,00 €

#### Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 1 000 € | 1 500 € | 1 500 € | 1 000 € | 0 €  |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



*Elu référent : Cécile DUMOULIN / Chargé(e)(s) de mission : Régine LEBRUN*

**MOYENS DU PARC (MOBILIER, VÉHICULES, INFORMATIQUE...)**

*Type : socle investissement*

**1. Références à la Charte**

Axe : 4 - structure, organisation et moyens du parc  
Article : 25. Structure, organisation et moyens du Parc  
Objectif : O15-Gérer les moyens du Parc  
Projet : CP5-P32-A01-Maison du Parc  
Priorité régionale : Moyen du Parc

**2. Contexte et motifs de l'action**

Le syndicat mixte dispose d'une équipe pluridisciplinaire technique, administrative et d'animation. Cette action permet d'équiper le personnel en bureautique, informatique, meubles, véhicules, téléphonie, etc...

**3. Objectifs de l'action**

Fournir le matériel indispensable au bon fonctionnement des services, remplacer le matériel et les véhicules devenus caduques.

**4. Echéancier**

Date prévue de commencement de l'opération : 01/04/2022  
Demande de démarrage anticipé : non  
Date de fin prévisionnelle : 01/04/2026

**5. Descriptif de l'action**

Cette fiche permettra l'acquisition de matériel informatique, bureautique, mobilier, téléphonie,

**6. Nature des dépenses**

Acquisition de matériel informatique, de téléphonie, véhicules...

**7. Moyens humains**

La partie acquisitions est sous la responsabilité de la responsable ressources et management et de la personne qui gère l'informatique.

Ressources humaines internes prévisionnelles : 2 personnes, 0.30 ETP.

Ressources humaines externes prévisionnelles : société informatique et téléphonie, UGAP, JPG, concessionnaire auto...

**8. Eléments financiers**

Pour cette opération, le Parc est maître d'ouvrage et ne sollicite pas l'avance de TVA.

| Coût de l'opération HT | Financement PNR |             |
|------------------------|-----------------|-------------|
|                        | Taux            | Montant HT  |
| 20 000,00 €            | M.O. Parc       | 20 000,00 € |

Plan de financement :

- Subvention Parc : 20 000,00 €

Echéancier prévisionnel des crédits de paiement :

| 2023    | 2024    | 2025    | 2026    | 2027 |
|---------|---------|---------|---------|------|
| 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 5 000 € | 0 €  |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Adoption des fiches de subvention



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



**Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel**  
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères  
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

**Elus référents : Thomas VATEL, Michel RICHARD**  
**Chargé(e)s de mission : Françoise ROUX**

REGROUPEMENT FONCIER DES PARCELLES FORESTIÈRES

**996/07 : Regroupement de parcelles forestières à Mézy-sur-Seine :**

M. Patrick Schneider est membre du groupement forestier du Pas Saint Martin à Mézy-sur-Seine. Il acquiert progressivement des parcelles forestières dans le massif du Bois de Mézy. Il a bénéficié en 2013 d'une aide du Parc pour l'acquisition de 3 parcelles et souhaite aujourd'hui en acquérir une nouvelle jouxtant ses propriétés. Cette parcelle (cadastrée AH 196), est de 2 ares 15 centiares.

La gestion pratiquée est conforme aux préconisations que le CNPF avait déjà formulé lors des premières acquisitions, à savoir, essentiellement un objectif de prélèvement très ponctuel de bois de chauffage, le peuplement devant être laissé majoritairement en libre évolution. En effet, la faible superficie et la nature des peuplements ne permettent pas d'y envisager un itinéraire sylvicole.

Le prix de la parcelle est de 107,50 €. Les frais d'acte de vente s'élèvent à 400 €

Le taux de subvention alloué à cette action est de 80% avec plafond subventionnable de 3 000 € HT, selon la délibération du Comité syndical.

| Condition de l'aide | Financement PNR                       |                 |
|---------------------|---------------------------------------|-----------------|
|                     | Coût de l'opération HT                | Montant         |
| Subvention          | 400,00 €<br>Taux : 80 %               | 320,00 €        |
|                     | <b>Montant total de la subvention</b> | <b>320,00 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 320,00 €
- Bénéficiaire : 80,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.



Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

**Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel**  
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères  
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

**Elus référents : Thomas VATEL, Michel RICHARD**  
**Chargé(e)(s) de mission : Françoise ROUX**

**DIAGNOSTIC, RESTAURATION ET PLANTATION DE HAIES, BOSQUETS,  
PLANTATIONS D'ALIGNEMENT, ARBRES ISOLÉS**

**996/09 : Diagnostic du patrimoine arboré de la commune de Marines :**

La commune de Marines souhaite avoir une connaissance précise de son patrimoine arboré afin d'identifier et de planifier de façon rationnelle les actions à mener pour conduire au mieux les arbres et améliorer la qualité paysagère tout en assurant la sécurité des usagers.

La mission de diagnostic porte sur un ensemble de 800 arbres situés sur l'espace public : vérifier la tenue mécanique et l'état phytosanitaire des arbres. Evaluer les risques de rupture et établir les préconisations de gestion. Définir les causes des problèmes phytosanitaires rencontrés.

Elle est confié à un bureau d'études expert forestier Silvavenir.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 80% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT pour le diagnostic, selon la délibération du Comité syndical.

| Condition de l'aide  | Financement PNR                       |                    |
|----------------------|---------------------------------------|--------------------|
|                      | Coût de l'opération HT                | Montant            |
| Pour les diagnostics | 15 544,00 €<br>Taux : 80 %            | 12 435,20 €        |
|                      | <b>Montant total de la subvention</b> | <b>12 435,20 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 12 435,20 €
- Bénéficiaire : 3 108,80 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel**  
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères  
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

**Elus référents : Thomas VATEL, Michel RICHARD**

**Chargé(e)s de mission : Françoise ROUX**

**RÉALISATION DE DIAGNOSTIC, TRAVAUX DE RESTAURATION  
ÉCOLOGIQUE ET/OU DE VALORISATION PÉDAGOGIQUE**

**996/08 : Accompagnement du projet apicole de la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :**

La Fédération départementale des Syndicats agricoles sollicite le Parc pour un soutien dans le cadre de son projet "apicole". L'objectif de cette opération déjà en cours est de valoriser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et en particulier les pollinisateurs et de recréer du lien entre le grand public et les agriculteurs. Pour cela la FDSEA s'est appuyée sur un partenariat agriculteurs/apiculteurs.

Le principe est d'implanter des ruches autour des cultures et de gérer les périodes de traitement en fonction des entrées et sorties des abeilles grâce à un système de "balances connectées". Ce dispositif est complété par l'implantation de jachères fleuries et mellifères. Par ailleurs une campagne de communication est faite auprès du grand public par l'installation de panneaux d'information qui changent selon les saisons. A l'échelle nationale 800 exploitants sont concernés par le dispositif. Dans le Vexin une douzaine de parcelles sont actuellement engagées.

Compte tenu de l'engagement du Parc dans le programme "pollinisateurs sauvages", l'accompagnement du dispositif de la FDSEA ne pourrait se faire sans quelques précautions afin de respecter la cohérence des actions. Il s'agit notamment de :

- s'assurer de la compatibilité de l'implantation d'éventuels nouveaux ruchers par rapport à la proximité d'espaces naturels,
- compléter les textes des panneaux actuels avec un discours plus "général" sur les pollinisateurs, domestiques et sauvages,
- favoriser et valoriser les initiatives d'agriculteurs qui mettent en place des bandes enherbées et des couverts biodiversité.

Il est proposé de contribuer à cette opération de valorisation pédagogique (panneaux, balances connectées) sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 60% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

| Condition de l'aide | Financement PNR                       |                   |
|---------------------|---------------------------------------|-------------------|
|                     | Coût de l'opération HT                | Montant           |
| Subvention standard | 5 000,00 €<br>Taux : 60 %             | 3 000,00 €        |
|                     | <b>Montant total de la subvention</b> | <b>3 000,00 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 3 000,00 €
- Bénéficiaire : 2 000,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



| Titre de la subvention                             | Objet de la subvention  | Bénéficiaire                    | montant des travaux (HT) | montant de la subvention |
|--|---|---------------------------------|--------------------------|--------------------------|
|  | <b>Énergie et développement durable dans l'habitat - soutien aux études et diagnostics - soutien aux projets à haute performance énergétique et environnementale (privé)</b>  |                                 |                          |                          |
| Audit énergétique<br>1122/28                       | Au début des échanges le propriétaire songeait à remplacer sa chaudière fioul par une chaudière granulés. Chemin faisant, il souhaite maintenant s'inscrire dans une rénovation globale d'une maison de la fin du 19ème siècle. Sa première démarche, objet de la demande de subvention est de réaliser un audit énergétique complet proposant différents scénari de travaux performants.   | M. BIDARD<br>Guiny-en-Vexin     | 1 125.00 €               | 787.50 €                 |
|  | <b>Énergie et développement durable dans l'habitat - soutien à certaines filières technologiques (privé)</b>  |                                 |                          |                          |
| Installation d'un poêle à granulés<br>1122/29      | Installation d'un poêle à granulés afin de diminuer la consommation de gaz fossile. Dans une maison de 2003, pourvue d'une chaudière gaz de 2017. La propriétaire va remplacer l'isolation existante des combles perdus par 35 cm de ouate de cellulose soufflée.   | Mme BOUIER<br>Marines           | 5 799.00 €               | 700.00 €                 |
| Installation d'une chaudière à granulés<br>1122/30 | Remplacement d'une chaudière fioul agée d'environ 30 ans par une chaudière à granulés avec un silo de stockage d'une capacité de 4 tonnes. Dans une habitation de 150 m² construite en 1930 comportant une extension correctement isolée et une partie de sa toiture isolée. Le propriétaire ne compte pas changer ses menuiseries en simple vitrage ni isoler les murs (coûts importants et âge avancé).   | M. CLERMONT<br>Nesles-la-Vallée | 24 642.44 €              | 2 000.00 €               |
| Installation d'une chaudière à granulés<br>1122/31 | Remplacement d'une chaudière fioul de 1998 par une chaudière à granulés avec silo de stockage extérieur avec abri.<br>Dans une maison en pierre du début du 18ème siècle de 150 m² sur laquelle plusieurs travaux de rénovation énergétique ont été effectués : remplacement en 2002 et 2016 des menuiseries simple vitrage en double vitrage; doublage avec 4 cm d'isolants des principaux murs donnant sur l'extérieur.<br>Les propriétaires vont réaliser eux-mêmes des travaux d'isolation du plancher du grenier actuellement dépourvu d'isolants. | M. DUPORT<br>Guiny-en-Vexin     | 23 045.35 €              | 2 000.00 €               |
| Installation d'une chaudière à granulés<br>1122/32 | Remplacement d'une chaudière fioul agée d'au moins 20 ans par une chaudière granulés à chargement manuel.<br>Dans une habitation de 1975 dont les murs et les combles perdus ont été isolés il y a 10/15 ans par respectivement 10 et 25 cm de laine de verre. Les menuiseries sont en double vitrage et le propriétaire va prochainement remplacer la porte d'entrée.  | M. LEGEAY - Maudétour-en-Vexin  | 15 263.60 €              | 2 000.00 €               |

| Titre de la subvention                             | Objet de la subvention   | Bénéficiaire                              | montant des travaux (HT) | montant de la subvention |
|--|--|---|--------------------------|--------------------------|
| Installation d'un poêle à granulés<br>1122/33      | Remplacement d'une cheminée avec insert par un poêle à granulés.<br>Dans une maison de 90m <sup>2</sup> construite en 1978. Plusieurs travaux ont déjà été réalisés : remplacement des menuiseries en 2017 et changement de la VMC en 2021. Des travaux d'isolation des combles perdus sont prévus.  | Mme M. LEPAGE et<br>LAROCHELLE - Marfines | 5 430.94 €               | 700.00 €                 |
| Installation d'une chaudière à granulés<br>1122/34 | Remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés avec alimentation manuelle (réservoir de 220 litres).<br>Dans une maison ancienne partiellement rénovée : doublage avec isolation de certains murs et isolation en rampants de toiture. Certaines menuiseries vont être changées prochainement.  | M. NIKOLIC<br>Buhy                        | 17 442.73 €              | 2 000.00 €               |
| Installation d'une chaudière à granulés<br>1122/35 | Remplacement de vieux convecteurs électriques et d'un cumulus électrique par une chaudière à granulés avec silo de stockage. Création d'un plancher chauffant et mise en place de radiateurs hydrauliques.<br>Sur cette habitation de 120 m <sup>2</sup> construite entre 1930/1940, les rampants de toiture sont déjà isolés et certains murs le seront (cuisine, salle de bain). Le plancher bas sera également intégralement isolé. Les menuiseries sont en double vitrage.   | Mme PINNA<br>Genainville                  | 21 999.63 €              | 2 000.00 €               |
| Installation d'une chaudière à granulés<br>1122/27 | Dans le cadre de l'aménagement d'une grange en habitation, les propriétaires ont sollicité et obtenu une subvention du Parc pour un audit énergétique. Ils ont suivi les recommandations en réalisant les travaux suivants : isolation par laine de bois, respectivement 300 mm et 145 mm en toiture et sur les murs; pose de menuiseries double vitrage bois; installation d'une vmc double flux.<br>Les propriétaires sollicitent le Parc pour la création d'un système de chauffage et de production d'eau chaude via une chaudière à granulés (avec plancher chauffant et radiateurs). | M. LECOQ<br>Avernes                       | 26 583.86 €              | 2 000.00 €               |
| Installation d'un poêle à granulés<br>1122/40      | Dans le cadre d'une réfection globale d'une habitation des années 80, les propriétaires souhaitent installer un poêle à granulés en lieu et place d'une cheminée avec insert. L'objectif est d'éviter au maximum d'utiliser le chauffage électrique.<br>En 2008 les menuiseries ont été changées par du double vitrage performant et en 2019 les combles perdus ont été isolés.<br>Les propriétaires ont pour projets d'isoler le mur donnant sur le garage et de remplacer la porte d'entrée.   | Mme POILVE - Valmondois                   | 7 393.36 €               | 700.00 €                 |

| Titre de la subvention  | Objet de la subvention  | Bénéficiaire         | montant des travaux (HT) | montant de la subvention |
|---|---|----------------------|--------------------------|--------------------------|
| Installation d'un poêle à granulés<br>1122/36                   | Dans l'optique de réduire leur dépendance au gaz naturel fossile, les propriétaires de cette bâtisse des années 30 souhaite dans un 1er temps installer un poêle à granulés en lieu et place d'une ancienne cheminée ouverte.<br>Des travaux d'amélioration énergétique ont déjà été entrepris : isolation des combles perdus, de certains murs et des rampants de toiture.   | Mme BULLOZ - Parmain | 5 800.00 €               | 700.00 €                 |
| Installation d'un poêle à granulés<br>1122/37                   | Dans leur habitation de 1983, les propriétaires souhaitent remplacer un ancien insert à bûches par un poêle à granulés. Actuellement la maison est chauffée par des radiateurs électriques.<br>Les propriétaires ont fait isoler les combles perdus par 32 cm de laine de verre soufflée.   | Mme CAILLON - Sagy   | 6 919.43 €               | 700.00 €                 |
| <b>Amélioration de l'éclairage public</b>                       |   |                      |                          |                          |
| Remplacement d'ampoules sans changement de lanternes<br>1122/38 | Remplacement de 35 ampoules Sodium par des ampoules LED, sans changement de lanternes.<br>Un précédent devis avec changement de lanternes présentait un coût estimatif de 20 000 €. Avec cette technique dite de "relamping", le coût est estimé à 5 000 € pour le remplacement des 35 ampoules actuelles.  | Commune de Moussy    | 5 000.00 €               | 3 000.00 €               |
| <b>Amélioration énergétique des bâtiments publics</b>           |   |                      |                          |                          |
| Calorifugeage réseaux chauffage<br>1122/39                      | Le projet de la commune est de calorifuger (isoler) le réseau de tuyauteries au départ de la chaufferie qui alimente la Mairie, l'école, la salle des associations et 2 logements. La chaudière fioul actuelle avait été remplacée en 2018 avec création de réseaux indépendants et régulation propre à chaque espace chauffé. L'objectif est de diminuer les pertes thermiques et ainsi améliorer le rendement global de l'installation. | Commune de Chaussy   | 4 853.56 €               | 3 397.49 €               |
| <b>TOTAL</b>  |   |                      | <b>171 298.90 €</b>      | <b>22 684.99 €</b>       |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Objectif : Préserver les paysages**

Projet P08 : Accompagnement pour une meilleure qualité d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés

Action P08-A01 : Aménagements publics, jardins partagés

**Elus référents : Jean LORINE, Dominique HERPIN-POULENAT**

**Chargé(e)(s) de mission : Magali LAFFOND**

**AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX**

Le Parc a souhaité aider les communes à réaliser de petits aménagements paysagers adaptés au caractère rural du territoire. Cette action contribue à la préservation du cadre de vie des habitants et à la valorisation du patrimoine.

**955/11, 1112/02 : Aménagement d'un espace de loisirs à Courcelles-sur-Viosne**

A l'origine, la mairie de Courcelles-sur-Viosne a contacté le Parc pour la plantation d'un verger lié à la création d'un city-parc (financement DETR). Cet équipement répond à la volonté communale de reconverter l'ancien terrain de football en espace récréatif et sportif pour les 50 jeunes de la commune et d'en faire profiter également les jeunes de Montgerout. Après une réunion sur site et plusieurs échanges entre les élus, la paysagiste conseil et le chargé de mission biodiversité du Parc ainsi que le chargé de mission du Syndicat de la vallée de la Viosne, un programme d'aménagement plus global est monté.

Conformément aux guides des aides, le soutien du Parc aux aménagements paysagers ruraux est conditionné à une conception et un suivi des travaux par un professionnel paysagiste-concepteur(trice).

Aujourd'hui le projet d'aménagement comprend l'insertion paysagère du city-park sur le terrain de 5 700 m<sup>2</sup> situé en fond de vallée et la mise en valeur de l'ancien lavoir situé à proximité, en préservant les qualités environnementales du site :

- plantations d'arbres adaptés au lieu (Erable champêtre, Tilleul, Charme, Bouleau, Saule blanc, Saule fragile, Merisier, Noyer) à proximité du city-park et dans la prairie; plantation de 30 ml de haie champêtre.
- implantation de tables de pique-nique, bancs et panneau d'information sur la spécificité du site et sa gestion (tonte différenciée)
- organisation d'un chantier participatif piloté par le chargé de mission biodiversité pour le curage du lavoir et la gestion de la zone humide.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

**1070/06, 1112/04 : Aménagement des abords de l'école à Haravilliers**

La commune d'Haravilliers encouragée par le dynamisme de l'école (labellisée Eco-école niveau Or) souhaite requalifier les abords du bâtiment, situé à côté de la mairie. Plusieurs massifs arbustifs anciens fortement taillés sont à restructurer ou à transformer en massifs de plantes vivaces fleuries. D'autres plantations couvre-sol en pied de façade de part et d'autre de l'escalier d'entrée et une clématite sur la pergola apporteront une floraison au fil des saisons.

Ce travail sera réalisé par les agents communaux ; il est accompagné par la paysagiste-conseil

du Parc et une paysagiste-conceptrice.

Conformément aux guides des aides, le soutien du Parc aux aménagements paysagers ruraux est conditionné à une conception et un suivi des travaux par un professionnel paysagiste-concepteur(trice).

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

### **1112/05 : Projet de plantations – Année 2 à Commeny**

La municipalité de Commeny s'est engagée dans un programme sur 3 ans d'amélioration du cadre de vie par un fleurissement du village. L'identité vexinoise est particulièrement forte : qualité architecturale des grands corps de ferme situés aux entrées du village, caractère rural marqué, Grande rue au bâti linéaire et à l'ambiance minérale où la pierre calcaire domine. Le végétal existant est principalement composé d'arbustes régulièrement taillés par l'agent communal, l'aspect est entretenu et soigné.

Le projet porté par les élus en collaboration avec le Parc est d'apporter une diversité dans la palette végétale : plantes vivaces simples d'entretien et adaptées au lieu, rosiers, bulbes.

- fin 2021 : la rue du stade qui dessert la Maison du Pain a été planté avec une centaine de plantes vivaces

- en 2022 : le projet porte sur l'entrée sud-ouest du village RD159

- en 2023 : les "ponctuations" dans les villages et les rues résidentielles

A chaque étape, les élus, un petit groupe d'habitants et l'agent communal sont accompagnés pour le plan de plantation, à la réception des végétaux, lors de la plantation ainsi que par des gestes et un guide simple d'entretien.

La commune a sollicité le bonus de 20% pour un action environnementale qui sera présentée en commission de novembre 2022 : pédagogie auprès des enfants et des habitants sur les oiseaux de la plaine. La présente subvention sera donc notifiée au taux bonifié de 70%, et versée soit à ce taux soit au taux de base de 50% selon la poursuite de l'action au moment de la demande de versement.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

### **995/10, 1112/03 : Aménagement d'un jardin du souvenir et requalification du cimetière à Chaussy**

La commune de Chaussy a pour projet de requalifier le cimetière : réaménager l'espace columbarium et aménager un jardin du souvenir, rendre visible le circuit de l'eau - de la source à l'abreuvoir situé à l'entrée, repenser les allées.

Situé à flanc du coteau du ru de Chaussy et à la sortie du village, le cimetière présente les caractères traditionnels des cimetières Vexinois : un enclos ceint de murs, un pavillon d'entrée et un seuil bien marqué, une allée principale ponctuée d'une croix qui divise le lieu en deux espaces aux ambiances très différentes. L'ancien cimetière entièrement enherbé et ponctué de tombes anciennes et le nouveau cimetière aux allées minérales.

L'eau est un élément d'identité perceptible dès l'entrée : un abreuvoir en pierre recueille l'eau qui coule par gravité d'une source située en haut du cimetière.

Aujourd'hui l'entretien est géré par une entreprise extérieure : tonte régulière de l'espace enherbé, désherbage mécanique des allées et intertombes.

Le projet développe plusieurs principes d'aménagement :

- le columbarium actuel est très peu qualitatif : l'objectif est de créer un jardin intime propice au recueillement, en intégrant également un espace dédié aux cendres, sur

l'emplacement actuel « haut » avec une vue sur le vallon et l'ancien cimetière.

- valoriser l'eau en installant un ouvrage hydraulique (auge à débordement, pompe manuelle) au cœur du cimetière proche de la croix.
- repenser les allées gravillonnées (stabilisé, enherbement).

Le projet est suivi par la paysagiste conseil du Parc qui a fait part au groupe de travail des nombreuses réalisations dans les cimetières du Vexin (columbarium - jardin du souvenir, enherbement des allées, fleurissement durable, tonte différenciée) ainsi qu'un paysagiste concepteur.

Conformément aux guides des aides, le soutien du Parc aux aménagements paysagers ruraux est conditionné à une conception et un suivi des travaux par un professionnel paysagiste concepteur (trice).

La commune sollicite le bonus de 20% pour un action environnementale, encore en réflexion. La présente subvention sera donc notifiée au taux bonifié de 70%, et versée soit à ce taux soit au taux de base de 50% selon la réalisation ou non de l'action au moment de la demande de versement.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

| N° opération        | Bénéficiaire  | Montant subventionnable    | Montant subvention |
|---------------------|---|----------------------------|--------------------|
| 1070/06,<br>1112/04 | Aménagement des abords de l'école à Haravilliers                              | 1 500,00 €<br>Taux : 50 %  | 750,00 €           |
| 1112/05             | Projet de plantations – Année 2 à Commeny                                     | 4 000,00 €<br>Taux : 70 %  | 2 800,00 €         |
| 955/11,<br>1112/02  | Aménagement d'un espace de loisirs à Courcelles-sur-Viosne                    | 16 000,00 €<br>Taux : 50 % | 8 000,00 €         |
| 995/10,<br>1112/03  | Aménagement d'un jardin du souvenir et requalification du cimetière à Chaussy | 30 000,00 €<br>Taux : 70 % | 21 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b>        |   |                            | <b>32 550,00 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 32 550,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 18 950,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.



Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

Subventions PATRIMOINE

| Titre de la subvention  | Objet de la subvention   | Bénéficiaire | montant des travaux (HT)                 | montant de la subvention |
|---|--|--------------|--|--------------------------|
| <b>PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PUBLIC)</b>                  |  |              |  |                          |
| VIGNY<br>lavoire de la Comté<br>1116/14                       | Restauration du lavoire de la comté (situé en aval du château de Vigny sur l'Aubette). Prise en compte de la biodiversité (éclairage public)   | MAIRIE       | 55 334.00 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50% | 15 000,00 €              |
| EVEQUEMONT<br>grange à sel<br>1116/16                         | Restauration de la grange à sel située sur le parking de la rue d'Adhémar. Maçonnerie, étanchéité et végétalisation du toit  | MAIRIE       | 26 563.50 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50% | 13 281,75 €              |
| <b>PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PRIVE)</b>                   |  |              |  |                          |
| GRISY LES PLATRES<br>fontaine<br>1116/12                      | Restitution du mécanisme de la fontaine (restauration de la cuve, restauration du lavoire)   | GIROUT       | 3 170.36 €<br>(plafond 30 000 €)<br>30%  | 951,11 €                 |
| <b>MURS ET FACADES (PUBLIC)</b>                               |  |              |  |                          |
| GUIRY EN VEXIN<br>mur de l'église Saint<br>Nicolas<br>1116/13 | Restauration du mur de l'église disparu sous le lierre (du lierre est présent en sortie de village au niveau du cimetière)<br><br>BONUS ECOLOGIQUE entretien d'une prairie calcicole | MAIRIE       | 44 364.00€<br>(plafond 30 000€)<br>70%   | 21 000,00 €              |
| OMERVILLE<br>mur parking cimetière<br>1116/15                 | Restauration de deux ventres près à s'écrouler et des couronnements adjacents en prévention  | MAIRIE       | 4 760,00 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50%  | 2 380,00 €               |

| MURS ET FACADES (PRIVE)                              |   |                 |  |                    |
|--|---|-----------------|--|--------------------|
| COURCELLES SUR<br>VIOSNE<br>murs<br>1030/39, 1116/09 | Restauration d'un mur de clôture<br>(inscrit au PLU)  | SANGLE FERRIERE | 18 700.00 €<br>(plafond 16 000 €)<br>30% (PLU) | 4 800,00 €         |
| OMERVILLE<br>mur<br>1116/10, 1073/25                 | Restauration d'un mur de soutènement<br>(inscrit au PLU)  | MASCHINO        | 8 320.00 €<br>(plafond 16 000 €)<br>30% (PLU)  | 2 496,00 €         |
| ENNERY<br>façade et pignon<br>1116/11, 1083/16       | Restauration d'une façade et d'un pignon dans le cadre de la<br>réhabilitation d'un groupe de bâtiments (création de 6<br>logements en centre bourg). | SCI JEREM       | 16 723.00 €<br>(plafond 16 000 €)<br>20%       | 3 200,00 €         |
| <b>TOTAL</b>   |   |                 |  | <b>63 108,86 €</b> |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

**Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire**

Projet P23 : Développer la pratique des activités de pleine nature

Action P23-A04 : Aide à la réhabilitation et à la valorisation des chemins

**Elus référents : Capucine FAIVRE, Laurent DE GAULLE**

**Chargé(e)(s) de mission : Irène HEDRICH**

**AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES ADAPTÉS  
AUX DIFFÉRENTES PRATIQUES DE RANDONNÉE**

La Charte du Parc prévoit le développement et l'aménagement de circuits de promenade et randonnée et de sentiers thématiques. Le Vexin français compte plus de 1000 km d'itinéraires balisés. Le Parc souhaite accompagner les communes et les communautés de communes pour conforter ce maillage (par la création ou la réhabilitation de chemins) ainsi que pour le valoriser au travers d'aménagements de protection (de type barrières) ou de confort (aires de pique-niques, panneaux d'information...).

**1041/04 : Réhabilitation d'un chemin sur la commune de Neuilly-en-Vexin**

La commune de Neuilly-en-Vexin souhaite rouvrir et aménager le chemin dit du cul-de-sac afin de le rendre praticable aux randonneurs et aux habitants. Il permettra notamment de faire le tour du village en connectant le chemin de Marines au chemin des prés où passe l'itinéraire balisé PR "de la mendicité à la mine d'or".

Les travaux de réfection consisteront à rouvrir le chemin et le revêtir de grave sur une longueur de 300 m et une largeur adaptée permettant de conserver les arbres existants.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 10 493 €. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT, selon la délibération du Comité syndical.

**1041/06 : Installation d'une barrière à Chars**

Sur la commune de Chars, les chemins ruraux donnant sur la route départementale 915 font régulièrement l'objet de dépôts sauvages et de dégradations du fait du passage de véhicules motorisés. En 2021, la commune a fait l'acquisition de deux barrières avec l'aide du Parc et souhaite compléter le dispositif par une 3ème barrière à l'entrée du chemin rural N°25. Comme pour les barrières précédentes, le modèle retenu est en acier, afin de résister aux éventuelles dégradations.

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 2 081,80 €. La commune ne bénéficie d'aucune autre aide pour cette opération.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 70% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT, selon la délibération du Comité syndical.

| <b>N° opération</b> | <b>Bénéficiaire</b>                            | <b>Montant subventionnable</b> | <b>Montant subvention</b> |
|---------------------|--|--------------------------------|---------------------------|
| 1041/04             | Réhabilitation d'un chemin<br>Neuilly-en-Vexin | 14 990,00 €<br>Taux : 70 %     | 10 493,00 €               |
| 1041/06             | barrière à Chars                               | 2 974,00 €<br>Taux : 70 %      | 2 081,80 €                |
| <b>TOTAL</b>        |  |                                | <b>12 574,80 €</b>        |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 12 574,80 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 5 389,20 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.



Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

**Objectif : Contribuer au développement du tourisme et des loisirs sur le territoire**

Projet P34 : Développement des hébergements touristiques

Action P34-A01 : Aide à la prise en compte de l'environnement dans les hébergements touristiques

**Elus référents : Capucine FAIVRE, Laurent DE GAULLE**

**Chargé(e)(s) de mission : Jean-Luc BRIOT**

**PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES HÉBERGEMENTS  
TOURISTIQUES - AIDE À L'INVESTISSEMENT**

**979/04 : Installation d'un poêle à granulés dans un gîte de groupe à Wy-dit-Joli-Village :**  
M. et Mme Deneck ont repris en 2022 l'exploitation de la propriété familiale, le Château d'Hazeville, avec pour objectif d'accueillir de nouveau des réceptions et des touristes à compter du printemps 2023. En matière d'hébergement, un gîte de groupe d'une capacité de 12 personnes doit être rénové. Des travaux d'isolation thermique et l'installation d'un poêle à granulés en remplacement d'anciens convecteurs électriques sont prévus.

M. et Mme Deneck souhaite installer dans la pièce de vie un poêle à granulés d'une puissance de 9 KW afin de pouvoir accueillir des clients tout au long de l'année. Compte tenu de la localisation de ce gîte de groupe dans une dépendance, des travaux d'isolation thermique d'une partie du bâtiment sont également prévus.

M. et Mme Deneck sollicitent donc l'aide du Parc pour la réalisation de ces travaux dont le montant s'élève à 27 941 € HT.

Pour cette opération, M. et Mme Deneck ne bénéficient d'aucune autre subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 40% avec un plafond subventionnable de 2 500 € HT par lit dans la limite de 15 lits maximum, selon la délibération du Comité syndical.

| Condition de l'aide | Financement PNR                                  |                    |
|---------------------|--|--------------------|
|                     | Coût de l'opération HT                           | Montant            |
| Subvention          | 27 941,00 €<br>Taux : 40 % (Plafond 15 000,00 €) | 11 176,40 €        |
|                     | <b>Montant total de la subvention</b>            | <b>11 176,40 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 2 752,00 €

- Bénéficiaire : 16 764,60 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.



Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

## Subventions Soutien aux initiatives culturelles

| Titre de la subvention  | Objet de la subvention  | Bénéficiaire                       | Montant Projet | Montant subvention |
|---|---|------------------------------------|----------------|--------------------|
| Artistes en mai<br>1145/01                                      | <p>L'association Culturelle Saint Clair organise pour la 12ème année l'événement artistique "Artistes en Mai" à Frémainville, les samedi 13 et dimanche 14 mai 2023.<br/>Thème 2023 : "Le fil" qui sera le fil conducteur de ce week-end artistique.<br/>La manifestation fédère le village autour d'un projet commun: chacun participant comme artiste, propriétaire accueillant, bénévole ou visiteur.<br/>Animations proposées en 2023 : prestation musicale par une chorale avec déambulation, des ateliers initiation à la sculpture sur pierre, à la dentelle, des ateliers tissage, plumasserie, sculpture fil de fer ou encore cartonnage...<br/>L'événement a compté 84 participants en mai 2022, dont 30 jamais inscrits jusqu'alors et 6 Frémillons - 18 propriétaires privés accueillants et 9 lieux publics dont l'école, le verger communal, les jardins de l'église et de la mairie.<br/>1 000 visiteurs ont été accueillis sur le week-end.</p> | Association Culturelle Saint-Clair | 7 900 €        | 1 500 €            |
| Exposition de peintures, sculptures et photographies<br>1096/10 | <p>Du 18 au 27 novembre 2022, à la salle George Pompidou à Marines, la 36<sup>ème</sup> édition de cette exposition artistique valorisera 4 artistes, dont 2 résidents du Vexin : Sybil Aubin et Jérôme Delepine (peintres), Gérard Delleux (photographe), Claudine Touanon (sculpteur) <i>(report de l'exposition au printemps en raison de travaux dans la salle)</i><br/>Des visites et animations auront lieu pendant la semaine en présence des artistes pour les enfants des écoles maternelles et primaires de la commune.<br/>L'accès est libre et gratuit, plus de 500 visiteurs sont accueillis chaque année.</p>   | Office de Tourisme Vexin Centre    | 1 950 €        | 500 €              |
| De deux choses lune<br>1096/11                                  | <p>Le projet artistique a démarré en 2021 par une résidence de création au Théâtre de l'Usine à l'issue de laquelle celui-ci devient coproducteur du spectacle "De deux choses lune", de J. Prévert et G. Bapst.<br/>Ce spectacle est programmé du 9 au 13 mars 2023, à destination du grand public, notamment en direction des habitants du territoire et aussi à destination du public scolaire.</p>  | Compagnie du Théâtre de l'Amble    | 11 893 €       | 1 500 €            |

|  |   |   |                 |                |
|--|---|---|-----------------|----------------|
| <p>Concerts Genainlive<br/>2022-2023<br/><b>1096/12</b></p>                          | <p>Ce projet soutient l'éducation artistique et culturelle. Il sera mené auprès de nombreux élèves sur le territoire du Vexin en lien avec le spectacle De deux choses l'une. Ce parcours associera pratique artistique à l'école et préparation de la venue des élèves au théâtre qui assisteront au spectacle.<br/>Le spectacle a également vocation à être présenté et diffusé sur le territoire, par exemple dans les foyers ruraux, afin d'aller au plus près du public.</p> <p>Genain'Live propose une programmation musicale très diversifiée, avec aussi bien du jazz manouche, de la chanson française que du reggae.<br/>Avec un concert tous les 2 mois, le vendredi soir, dans la salle des loisirs de Genainville.<br/>L'équipe compte aujourd'hui environ 20 bénévoles du Vexin âgés de 8 à 73 ans.<br/>915 personnes ont assisté aux 5 concerts de la saison 2021-22 (moyenne de 185 pers./concert)<br/>Les prochaines dates programmées sont les samedis 10 décembre 2022, 21 janvier, 25 mars et 13 mai 2023.<br/>L'objectif en 2023 est de créer un événement de grande ampleur sur une scène extérieure et sous chapiteau, avec des artistes à la notoriété plus importante.</p> | <p>Association Genain'Live</p>          | <p>20 750 €</p> | <p>1 500 €</p> |
| <p>Festival d'Avernes<br/><b>1096/13</b></p>   | <p>Le Festival d'Avernes, 7<sup>ème</sup> édition, propose un programme diversifié et de qualité sur les week-ends des 25 et 26 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril avec des spectacles de musique, humour, théâtre et magie.<br/>L'objectif est de favoriser l'accès à la culture par une proposition de différents spectacles artistiques, permettant de dynamiser la vie du village. Un partenariat avec le Théâtre de l'Usine existe depuis l'origine de ce Festival (une proposition de spectacle tout public et un spectacle pour les enfants de Frémainville et Avernes)<br/>En moyenne une soixantaine de personnes par spectacle, voire 150 pour le spectacle de magie (jauge maximum de la salle)</p>   | <p>Commune d'Avernes</p>                | <p>8 386 €</p>  | <p>1 500 €</p> |
| <p>La Nature du Vexin<br/>par ses talents<br/>photographiques<br/><b>1096/14</b></p> | <p>Dans le jardin « Eco-Refuge de la Douaye », l'intervention de l'homme s'y veut la plus légère possible. Ouvert 24h/24 l'endroit accueille de nombreux visiteurs, du village ou non, tout au long de l'année y compris les scolaires du village qui viennent y étudier biodiversité et particularités de l'endroit.<br/>En 2021 et 2022, il y a eu 12 mois d'exposition photographique permanente, avec un changement des photos, du thème et du photographe, tous les deux mois, avec à chaque fois 8 grands</p>   | <p>Association « La nature au Cœur»</p> | <p>3 234 €</p>  | <p>1 500 €</p> |

|   |   |  |                        |                       |
|---|---|--|------------------------|-----------------------|
| <p>PACT-en-Vexin – programmation 2023<br/>1096/</p> | <p>tirages. Six photographes ont pu présenter chacun 8 photos de Nature.<br/>Le projet 2023 est de pouvoir poursuivre cette opération. L'idée est toujours de mettre l'espace à disposition de talents du Parc, leur offrir une visibilité, sachant que la proposition est de partir sur 4 accrochages de photos inédites et d'autres accrochages réalisés avec le tirages des deux précédentes éditions.<br/>L'association PACT-en-Vexin compte une centaine d'adhérents et a pour but de soutenir, développer et mettre en œuvre les actions en faveur de la culture, du patrimoine et du tourisme sur le territoire du Vexin français<br/>Le programme prévisionnel 2023 est le suivant :<br/>CinéPACT : dans le prolongement des années précédentes, plusieurs séances prévues présentant des films réalisés sur le territoire<br/>Organisation de spectacles : Printemps des poètes du 11 au 27 mars 2023, sur le thème national "Les frontières",<br/>Nuit du jazz le 30 avril 2023 à Marines<br/>Mots dits, Mots lus, la fête de la lecture partagée, le samedi 24 juin 2023 dans 2 communes<br/>Nuit de la lecture fin janvier 2023 dans une bibliothèque du Vexin<br/>Spectacles à destination des publics éloignés de la Culture en partenariat avec le Théâtre de Jouy le Moutier et Points Communs<br/>Soutien aux artistes plasticiens du territoire</p> |  |                        |                       |
| <p>Association PACT-en-Vexin</p>                    |   |  | <p>12 060 €</p>        | <p>1 500 €</p>        |
| <p><b>TOTAL</b></p>                                 |   |  | <p><b>66 173 €</b></p> | <p><b>9 500 €</b></p> |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

# Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Réseau des acteurs culturels - partenariat avec le PIVO



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





## **RAPPORT DE PRESENTATION**

***RAPPORTEUR : Joëlle VALENCHON***

**Objet : Réseau des acteurs culturels – partenariat avec le PIVO (Pôle itinérant en Val d'Oise)**

Le Parc souhaite favoriser l'émergence de nouveaux projets culturels sur le Vexin français. Pour cela, il développe un soutien aux initiatives locales et mène des actions de partenariat permettant la mise en réseau des acteurs et la valorisation de leurs projets sur le territoire. Le Parc est en effet un territoire qui se veut résolument tourné vers l'avenir exprimant ainsi une « ruralité vivante ». Le développement d'une politique culturelle contribue à renforcer cette vitalité et l'attractivité du territoire.

### **Convention avec le PIVO**

Le PIVO soutient les écritures dramatiques actuelles au travers d'aides à la création et de diffusion des œuvres sur tout le territoire du Val d'Oise.

Dans sa volonté de s'adresser au plus grand nombre, il développe ses projets sur tout le département avec la volonté de faciliter l'accès à l'art aux habitants éloignés des propositions artistiques et de prendre sa part dans l'éducation artistique.

Implanté depuis plusieurs années dans le Vexin, le PIVO, depuis son conventionnement par la DRAC Ile-de-France en 2020, a tissé nombre de nouveaux partenariats sur le territoire. Il propose une programmation culturelle au travers d'une présence artistique au long terme et d'un accompagnement des publics dans la découverte de petites formes théâtrales et d'actions culturelles.

Le PIVO développe ainsi de multiples projets sur le périmètre du Parc naturel régional du Vexin tout au long de l'année en dialogue avec l'équipe et les élus du Parc.

La présente convention a pour but de renouveler le partenariat engagé avec le Parc et de préciser les actions qui seront développées par le PIVO dans les 3 années à venir, notamment :

- Diffusion artistique en salle et en espace public

Le PIVO coordonne le Festival théâtral du Val d'Oise, désormais en biennale automnale, permettant ainsi la venue de spectacles tout public dans les salles des fêtes des communes. La programmation est pensée en co-construction avec les partenaires municipaux et/ou associatifs. Le PIVO favorise ainsi des tournées cohérentes et mutualise les frais de déplacement des compagnies.

L'année sans festival, il organise un opus printanier familial mêlant propositions en salle et en espace public. Il peut prendre plusieurs formes notamment une tournée de caravanes spectacles intégrant également L'Escapade, l'espace culturel de poche du PIVO, lieu convivial et itinérant.

Chaque année scolaire, un ou des spectacles jeunes publics sont également implantés dans une commune. Le PIVO organise et réserve les transports pour les représentations scolaires permettant aux classes de la communauté de communes concernée de venir voir le spectacle. Une représentation tout public est également prévue pour s'adresser à un public familial.

- Résidence itinérante

Le PIVO accueille deux compagnies en résidence itinérante pour deux ans, dont les espaces d'intervention sont territorialisés. L'une des deux est donc affectée au territoire du Vexin et à l'agglomération de Cergy-Pontoise, permettant ainsi, dans le cadre des projets, des possibilités de sorties au théâtre, notamment à la Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise « Points communs ».

Les interventions peuvent prendre des formes diverses : sensibilisation, ateliers d'écriture/ de pratique/de manipulation, temps de résidence, représentation. Des restitutions seront pensées à parcours et en fin de période en cohérence avec le projet.

- Résidence en milieu scolaire

Tous les deux ans, une compagnie s'implante dans deux à trois établissements scolaires (premier et/ou second degré) au travers d'une résidence artistique. Les artistes collaborent avec les enseignant.e.s pour proposer aux élèves un projet sur une thématique, mêlant des formes (ateliers de pratique théâtrale, d'écriture, de photographie ; exposition ; et des disciplines (théâtre, théâtre d'objet, marionnette, photographie, arts numériques, arts plastiques, littérature,...) diverses. Courant durant une année scolaire, ce projet se clôture par une restitution dont le format est à inventer avec les partenaires du projet.

La convention ci-jointe propose de poursuivre le partenariat entre le Parc et cette structure, en participant à hauteur de 6000 € par an au développement du projet global du PIVO et en relayant l'information dans l'ensemble des supports de communication du Parc.

Ce partenariat a reçu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoines du 17 novembre 2022.

La participation financière à ce projet sera prise sur la fiche 1076 « Réseau des acteurs culturels ».

Je vous invite à bien vouloir adopter les partenariats présentés et à m'autoriser à signer les conventions ci-jointes.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

**Le Parc naturel régional du Vexin français (Parc)**, représenté par son Président Benjamin Demailly, domicilié à la Maison du Parc – 95450 THÉMÉRICOURT

Et

**Le PIVO – Scène conventionnée Art en territoire (PIVO)**, représenté par sa présidente Florence Leber, domicilié à l'Hôtel de Mézières, 14 avenue de l'Europe – 95600 EAUBONNE

### PRÉAMBULE

Le PIVO- Pôle Itinérant en Val d'Oise soutient les écritures dramatiques actuelles au travers d'aides à la création et de diffusion des œuvres sur tout le territoire du Val d'Oise.

Dans sa volonté de s'adresser au plus grand nombre, il développe ses projets sur tout le département avec la volonté de faciliter l'accès à l'art aux habitants éloignés des propositions artistiques et de prendre sa part dans l'éducation artistique.

Pour se faire, il s'associe à de nombreux partenaires du territoire dans une démarche de co-construction et de mutualisation. La diversité des formes et des points de vue, le dialogue, le partage et l'écoresponsabilité sont au cœur de sa démarche.

Dans le cadre de ce projet, le PIVO développe de multiples projets sur le périmètre du parc naturel régional du Vexin tout au long de l'année en dialogue avec l'équipe et les élus du PNR.

Le PIVO a ainsi sur les trois dernières années et malgré la crise sanitaire, intensifié sa présence et multiplié son action auprès des habitants.

La présente convention a pour but de préciser les actions qui seront développées par le PIVO dans les 3 années à venir et de définir le soutien du PNR dans le cadre du partenariat.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – PROJET DU PIVO DANS LE VEXIN

Implanté depuis plusieurs années dans le Vexin, le PIVO, depuis son conventionnement par la DRAC Ile-de-France en 2020, a tissé nombre de nouveaux partenariats sur le territoire. Il propose une programmation culturelle au travers d'une présence artistique au long terme et d'un accompagnement des publics dans la découverte de petites formes théâtrales et d'actions culturelles.

#### 1) Diffusion artistique en salle et en espace public

Le PIVO coordonne le Festival théâtral du Val d'Oise, désormais en biennale automnale, permettant ainsi la venue de spectacles tout public dans les salles des fêtes des communes. La programmation est pensée en co-construction avec les partenaires municipaux et/ou associatifs. Le PIVO favorise ainsi des tournées cohérentes et mutualise les frais de déplacement des compagnies.

L'année sans festival, il organise un opus printanier familial mêlant propositions en salle et en espace public. Il peut prendre plusieurs formes notamment une tournée de caravanes spectacles intégrant également *L'Escapade*, l'espace culturel de poche du PIVO, lieu convivial et itinérant.

Chaque année scolaire, un ou des spectacles jeunes publics sont également implantés dans une commune. Le PIVO organise et réserve les transports pour les représentations scolaires permettant aux classes de la communauté de communes concernée de venir voir le spectacle. Une représentation tout public est également prévue pour s'adresser à un public familial.

## 2) Résidence itinérante

Le PIVO accueille deux compagnies en résidence itinérante pour deux ans, dont les espaces d'intervention sont territorialisés. L'une des deux est donc affectée au territoire du Vexin et à l'agglomération de Cergy-Pontoise, permettant ainsi, dans le cadre des projets, des possibilités de sorties au théâtre, notamment Points communs.

La compagnie choisie par le PIVO propose et développe un projet de territoire pendant deux années scolaires. Les lieux concernés et groupes/individus intégrés à ce projet sont déterminés en co-construction avec les partenaires et la compagnie, dans l'intérêt des publics et des orientations artistiques du projet.

Les interventions peuvent prendre des formes diverses : sensibilisation, ateliers d'écriture/ de pratique/de manipulation, temps de résidence, représentation. Des restitutions seront pensés à mi-parcours et en fin de période en cohérence avec le projet.

## 3) Résidence en milieu scolaire

Tous les deux ans, une compagnie s'implante dans deux à trois établissements scolaires (premier et/ou second degré) au travers d'une résidence artistique. Les artistes collaborent avec les enseignant.e.s pour proposer aux élèves un projet sur une thématique, mêlant des formes (ateliers de pratique théâtrale, d'écriture, de photographie ; exposition ; et des disciplines (théâtre, théâtre d'objet, marionnette, photographie, arts numériques, arts plastiques, littérature,...) diverses. Courant durant une année scolaire, ce projet se clôture par une restitution dont le format est à inventer avec les partenaires du projet.

## 4) Conseil artistique et administratif

L'équipe du PIVO se propose comme un appui dans les domaines artistique et administratif pour ses partenaires. La directrice peut, grâce à son expertise dans le spectacle vivant, émettre des avis ou donner des conseils sur demande concernant la programmation d'artistes ou compagnies. L'administratrice peut, quant à elle, proposer des recommandations en termes de contractualisation et de veille juridique.

## **ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS DU PIVO**

Pour mener à bien l'ensemble de ces actions le PIVO recherche les financements nécessaires, prend en charge l'organisation des représentations, des résidences, des actions artistiques et fournit les éléments de communication.

Le PIVO s'engage à construire et à développer son projet global en cohérence avec les objectifs et les recommandations du Parc naturel régional du Vexin français. Il met à disposition du Parc son expertise artistique et d'ingénierie culturelle. Il sera associé à la réflexion du Parc sur le développement culturel en milieu rural.

Le PIVO s'appuie sur les réseaux du Parc et sur sa connaissance du territoire pour mettre en œuvre le projet.

Le PIVO assure toute la mise en œuvre des représentations et la logistique des spectacles sur l'ensemble des sites partenaires.

Il organise la communication de la saison culturelle en assurant l'édition des affiches, flyers, relais presse, en lien avec les communes partenaires. Les supports de communication devront mentionner le partenariat avec le Parc et faire figurer le logo du Parc.

Le PIVO et le Parc pourront échanger sur les possibilités de l'accueil d'une forme artistique dans le cadre des « Petits moments du Vexin ».

## **ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS DU PARC**

Le Parc participe à la réflexion du projet global et est force de proposition sur la stratégie d'itinérance et de développement du projet du PIVO. Il s'agit pour les deux parties de co-construire ensemble et de se tenir informés mutuellement des projets structurants.

**En termes financier**

Dans le cadre de la convention et au vu du large développement de l'activité du PIVO sur son territoire, le Parc participe à hauteur de 6 000€ par an au projet global du PIVO.

**En termes logistique**

Le Parc met à disposition pour l'hébergement des artistes et personnels mobilisés sur les représentations de son territoire, le bâtiment d'accueil de Genainville, sous réserve de disponibilité de la structure.

**En termes de communication**

Le Parc s'engage à relayer la communication réalisée par le PIVO dans ses différents supports de communication (lettre des élus, newsletter, journal du Parc, site internet, Facebook, ...).

## **ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la signature. Le PIVO fournira annuellement au Parc un bilan de chaque saison artistique. Une réunion annuelle sera organisée en fin de saison entre le Parc et le PIVO pour faire le bilan de la présente convention.

## **ARTICLE 5 – RÉSILIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

Les parties s'engagent à essayer de résoudre à l'amiable les éventuels différends qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'application de la présente convention.

Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas les obligations lui incombant en vertu de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après injonction par lettre recommandée, assortie d'un délai, demeurée sans effet.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des tribunaux de Pontoise seulement après avoir épuisé les recours habituels par voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait en trois exemplaires, à Eaubonne, le 01/10/2022

|  |  |
|--|--|
| <b>Le Parc</b><br>Benjamin Demailly<br>Président | <b>Le PIVO</b><br>Florence Leber<br>Présidente |
|--|--|

# Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Questions diverses



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

